DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE TERRITOIRE

Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

Avril 2019

- Démarche du projet de territoire 4
- Marketing territorial 5
- L'alternative territoriale aux portes de Paris 6
- 6 défis à relever pour construire l'alternative territoriale 8
- Un plan d'action à réaliser 22

Edito

Nous vivons, travaillons et visitons un territoire doté de nombreuses ressources et d'un patrimoine d'une exceptionnelle richesse. Nous y recherchons à la fois la qualité d'une vie au cœur de la nature et la commodité de la ville, de ses services de proximité, de ses équipements et de ses emplois. Equilibre difficile à préserver tant l'attractivité de notre communauté de communes est forte et exige d'**accompagner son développement pour qu'il reste raisonnable**.

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) incarne, par ses objectifs et son plan d'actions, la stratégie de développement que nous souhaitons porter collectivement. Il est une **« feuille de route »** traçant les contours des projets de la collectivité pour les prochaines années. Lors de son élaboration, nous avons voulu que cette stratégie territoriale soit partagée et appropriée, au-delà des élus de la CCDH et des communes qui la composent, par l'ensemble des acteurs (entreprises, associations et habitants) et partenaires institutionnels qui contribuent quotidiennement à « faire le territoire ».

Si certaines actions ont déjà été engagées et produiront leurs effets rapidement, notamment celles favorisant une meilleure connaissance et une plus grande proximité avec le tissu économique local, nous savons aussi que nous restons tributaires de contraintes qui peuvent retarder la mise en œuvre d'actions, comme sur la mobilité où nous ne disposons pas directement de l'ensemble des leviers. L'équilibre budgétaire des actions est un prérequis et un fil rouge à la démarche, nécessitant la mobilisation de partenaires financeurs, des mutualisations et l'innovation dans les pratiques. Mais quels que soient les imprévus, inévitables dans une démarche visant à s'engager sur le long terme, l'esprit de la stratégie et de ses actions restera porté par la collectivité.

Enfin, au-delà du programme d'actions qu'il porte, le projet de territoire ambitionne aussi de **créer une identité communautaire**, de mieux faire connaitre le rôle et les compétences de la CCDH et de renforcer son identification auprès des habitants et des acteurs économiques. Il aspire d'en faire un territoire attractif et reconnu, connecté à ses voisins, au Grand Paris et à ses bassins d'emplois, tout en préservant ce qui fait sa spécificité et nous le fait aimer.

Yannick HAMOIGNON

Président de la CCDH

Dominique TACHAT

Vice-présidente déléguée
à l'Aménagement du Territoire

Démarche du projet de territoire

L'élaboration du Projet de territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a été initiée en 2017 par une première phase de réalisation, par un groupement de 8 bureaux d'études spécialisées, d'un diagnostic territorial. Celui-ci a permis de dessiner le « portrait » du territoire, identifiant ses forces et faiblesses, dans des domaines aussi variés que l'activité économique, le commerce, la mobilité, le patrimoine, l'habitat, les équipements publics, l'agriculture et l'environnement ; puis d'en extraire des enjeux sur chacun de ces domaines.

A partir de ce diagnostic et des enjeux identifiés, une deuxième phase a été lancée début 2018 pour construire une stratégie territoriale partagée entre les élus, mais également avec les partenaires, les acteurs et les habitants. Des temps de recueil de la parole des habitants ont notamment été animés en juin 2018 au marché de Dourdan, à la gare de Saint-Chéron et lors d'un évènement sportif au stade de Roinville. Des ateliers « controverses », organisés avec les partenaires et les élus, ont permis d'imaginer différents scenarii pour enfin définir un scénario spécifique et adapté au territoire : **une alternative territoriale aux portes du Grand Paris**. (voir présentation du scénario à la p. 8-9).

Marché de Dourdan, 23 juin 2018

Gare de Saint-Chéron, 22 juin 2018

Enfin, la troisième phase, celle de l'élaboration des fiches actions débutée en 2019, aura permis de traduire le scénario dans des projets concrets dont la faisabilité à court, moyen ou long terme, a été validée avec l'ensemble des partenaires. 25 fiches actions, répondant à 3 axes stratégiques et 6 défis à relever ont ainsi été définis.

S'inscrivant dans un écosystème territorial et économique de plus en plus complexe, la CCDH ne pourra agir seule et devra s'assurer de l'implication de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Stade de Roinville, 23 juin 2018

Marketing territorial

Document ayant vocation à devenir la « feuille de route » pour les années à venir des actions de la communauté de communes, le Projet de territoire est aussi un premier pas vers la définition d'une stratégie de marketing territorial. Son élaboration a permis de faire émerger le besoin de construire une image commune et partagée par les élus, les partenaires, les acteurs et les habitants.

Parce que le territoire est fort de ses richesses patrimoniales, historiques, naturelles et peut s'appuyer sur un dynamisme communicatif de ses habitants et acteurs, il est aujourd'hui nécessaire de créer une « marque » CCDH et d'engager une **dynamique de marketing territorial** pour accompagner et donner corps à la stratégie.

L'objectif exprimé doit permettre :

- de se positionner en cohérence avec les territoires alentours (communautés de communes et communautés d'agglomérations plus particulièrement) ;
- de mettre en valeur les atouts différenciants, les forces du territoire (au niveau du tissu économique, du patrimoine, du cadre de vie, etc.) ;
- d'être acteur dans la diffusion de l'image du territoire.

Il est pour cela nécessaire de communiquer au sein du territoire, pour ses acteurs (faire savoir) mais aussi vers l'extérieur, en participant et en s'impliquant dans ce qui permet de faire connaître le territoire (diffuser).

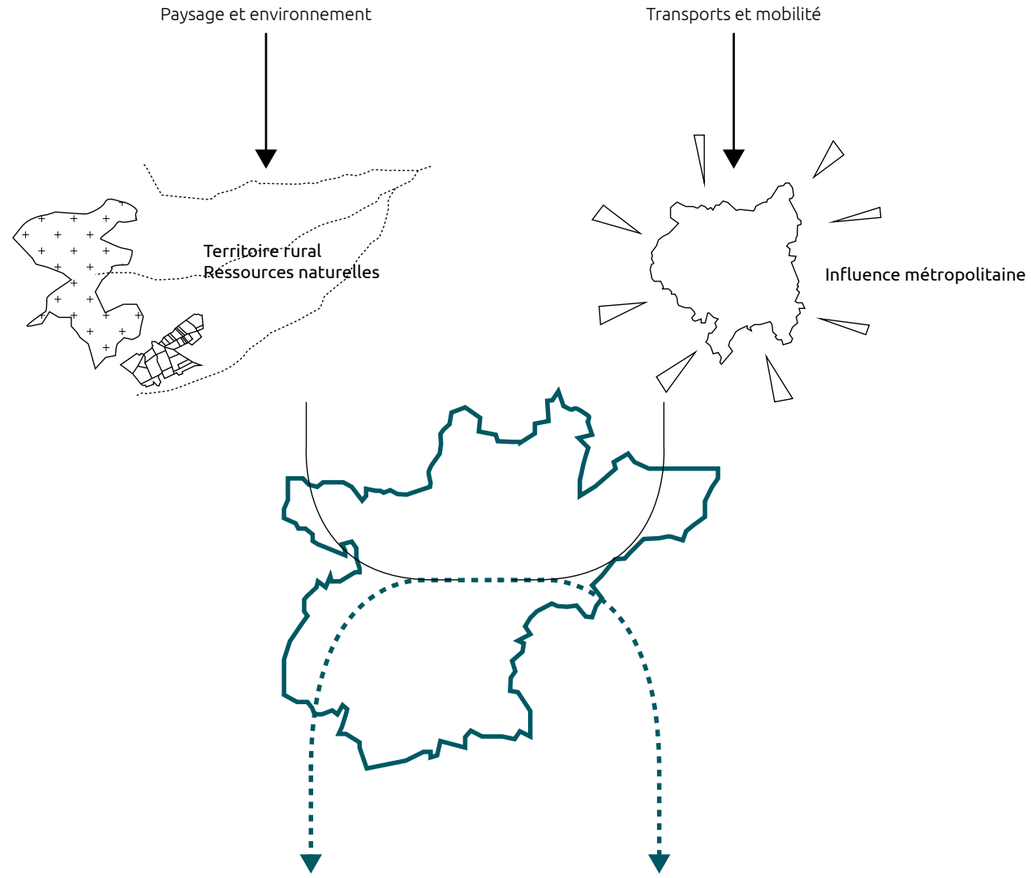

Une alternative territoriale aux portes du Grand Paris

Quelle posture pour le territoire ?

L'horizon « Alternative territoriale » est un scénario pour lequel la posture de la collectivité s'appuie avant tout sur la valorisation de ses ressources internes, une certaine forme d'autonomie de stratégie, plutôt que sur une concurrence accrue avec d'autres territoires ou qu'une stratégie simplement opportuniste. Il ne s'agit pas pour autant de négliger les coopérations thématiques (on pense notamment à l'économie et au tourisme) avec les territoires voisins : les rencontres d'acteurs effectuées au cours de l'étude le prouvent, un avenir commun peut se dessiner avec d'autres collectivités. Il est également nécessaire, dans un monde incertain, de prévoir une marge d'adaptation au gré des opportunités (investissements publics ou privés notamment). La mention « aux portes du Grand Paris » permet d'inscrire le territoire dans son lien fonctionnel avec la métropole francilienne.

Investir pour les habitants : une attention au déjà-là

Le projet de territoire porté à travers ce scénario s'adresse en priorité aux personnes qui s'investissent déjà au quotidien dans l'animation et le développement du territoire de la CCDH : chefs d'entreprises, citoyens engagés, membres d'associations, habitants, etc.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix mise ainsi en premier lieu sur ses richesses locales et dans un second temps sur des coopérations ciblées avec les territoires proches. Elle privilégie les investissements et les actions visant prioritairement à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Son développement économique est cohérent avec le tissu existant et les compétences déjà portées par la collectivité.

Trois axes thématiques

Le scénario a été envisagé selon trois axes thématiques qui couvrent l'ensemble du spectre de l'action publique.

Axe 1

Attractivité résidentielle : grandir, s'installer et vieillir au sein du Dourdannais en accompagnant les parcours résidentiels

Offrir un parcours résidentiel et une offre de services adaptés aux besoins des ménages déjà présents sur le territoire pour leur permettre d'y rester et à destination des futurs habitants pour cibler au mieux les conditions d'accueil.

En matière d'attractivité résidentielle et de développement d'une offre accompagnant cette volonté, deux effets attendus ont été mis en évidence : l'ancrage des populations, notamment les jeunes, au sein du territoire ; le maintien des commerces de proximité et l'amélioration de leurs conditions d'accueil.

Ainsi, les orientations prioritaires retenues par les élus sont :

- Améliorer les services à la population ;
- Adapter et développer l'offre en équipements ;
- Compléter l'offre de logements et les parcours résidentiels ;
- Faciliter les déplacements vers les bassins d'emplois.

Axe 2

Attractivité économique : intensifier les actions et structurer les réseaux locaux pour l'emploi et l'entrepreneuriat

Valoriser le tissu économique existant et les forces endogènes du territoire. Faire de l'agriculture locale et le soutien à ses filières des enjeux économiques majeurs.

En matière d'attractivité économique et plus largement de stratégie de développement de l'activité et de l'emploi, trois effets attendus ont été mis en évidence : la baisse des mobilités domicile-travail en lien avec une hausse du télétravail ; une dynamique économique positive et un développement d'initiatives locales ; un tissu économique en adéquation avec les actifs.

Ainsi, les orientations prioritaires retenues par les élus sont :

- Structurer le réseau économique ;
- Valoriser le tissu TPE-PME et l'agriculture locale ;
- Mailler l'offre commerciale ;
- Développer la formation et l'accès à l'emploi ;
- Mieux desservir les pôles économiques (parcs d'activités) du territoire depuis l'extérieur.

Axe 3

Attractivité touristique et paysagère : un cadre naturel vécu, investi et support d'usages pour les habitants

Valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, environnementales et agricoles du territoire.

En matière d'attractivité touristique et paysagère, quatre effets attendus ont été mis en évidence : un cadre de vie préservé ; une mise en valeur de l'agriculture locale ; le développement du tourisme tourné vers le patrimoine ; le développement des activités équestres au sein des espaces naturels.

Ainsi, les orientations prioritaires retenues par les élus sont :

- Maintenir le cadre de vie et le caractère rural ;
- Développer les mobilités actives et internes ;
- Diversifier l'activité agricole ;
- Donner corps à la stratégie touristique ;
- Mettre en valeur le patrimoine.

Pour pouvoir répondre aux objectifs du scénario « Une alternative territoriale aux portes du Grand Paris », 6 défis sont à relever pour la CCDH qui se déclinent en actions. Chacune des actions est identifiée selon la posture et le statut que la CCDH adopte :

Organiser

Coordonner des partenariats (entre acteurs publics ou privés)

Programmer

Établir une stratégie ou planifier

Réaliser

Être dans une logique de développement ou d'investissement

DEFI 1
Affirmer un positionnement différenciant aux Portes du Grand Paris 10

DEFI 2
Conforter l'image d'un territoire de campagne urbaine 12

DEFI 3
Structurer l'écosystème économique 14

DEFI 4
Accompagner les parcours résidentiels au sein du territoire 16

DEFI 5
Pérenniser le maillage d'équipements et de services 18

DEFI 6
Préserver, donner à voir et à connaître les ressources du territoire 20

6 défis à relever pour construire l'alternative territoriale

Affirmer un positionnement différenciant aux portes du Grand Paris

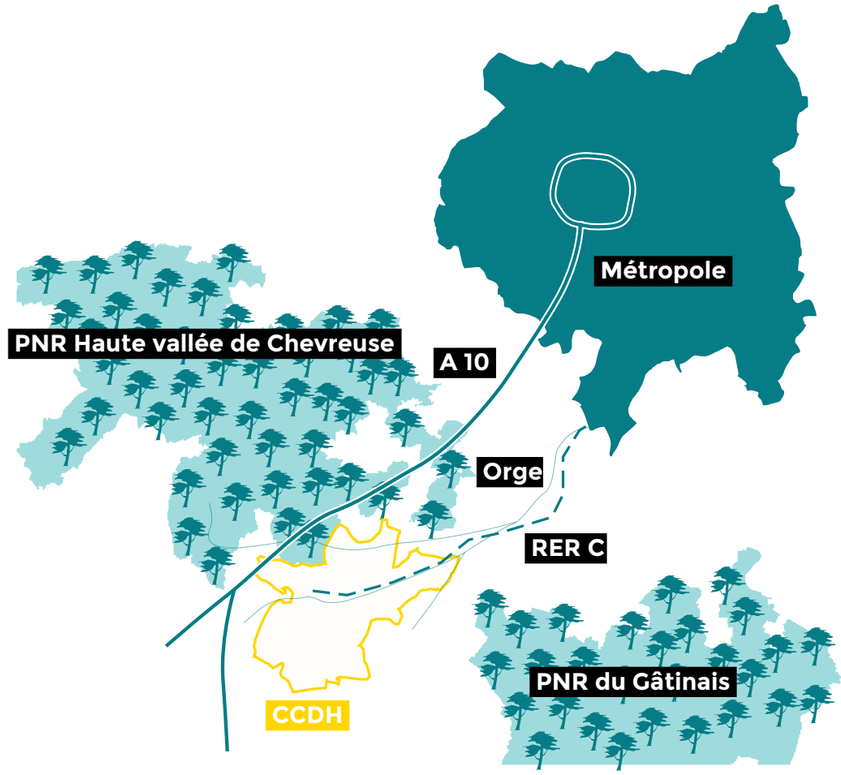

Le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix est un **territoire à la limite de l'urbanisation** de l'agglomération francilienne, dans l'aire urbaine de l'Île-de-France. Il est ainsi lié fonctionnellement à la métropole francilienne et se situe dans son aire d'influence. La CCDH bénéficie pour autant d'un **cadre paysager rural** composé de forêts, de vallées et de terres agricoles aux portes de parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. Ce **positionnement à l'interface** est alors un véritable atout si le territoire réussit un **double défi**.

Le premier est le **maintien de son caractère rural** en portant une grande attention à la qualité de ses aménagements tant en matière d'habitat, d'activités économiques que de tourisme. Il s'agit d'affirmer sa spécificité en valorisant son patrimoine et en développant de nouveaux produits (résidentiels, touristiques, économiques) qui seront des marqueurs identitaires du territoire. Il ne s'agit pas de construire ici comme on construirait ailleurs.

Le deuxième est le **soin aux liens avec les territoires voisins** et la métropole du Grand Paris pour permettre à ses habitants de bénéficier des ressources majeures de la métropole en matière d'emploi, de formations, d'offres culturelles et inversement de garantir une bonne desserte des atouts de son territoire qu'elle choisit de mettre en partage. Il peut s'agir des parcs d'activité comme de sites d'intérêt touristique qui auront des retombées positives sur le territoire.

En d'autres termes il s'agit de cultiver les fondamentaux du territoire, la forêt, l'agriculture, le patrimoine bâti, les vallées, une **forme d'art de vivre à la campagne** tout en captant les ressources de la métropole utiles au territoire, à ses habitants, ses commerçants, ses entrepreneurs.

1.1 Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens

1.2 Améliorer la desserte vers les atouts du territoire

1.3 Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités

1.4 Poursuivre et diversifier la stratégie touristique

1.5 Développer des produits résidentiels innovants

Conforter l'image d'un territoire de campagne urbaine

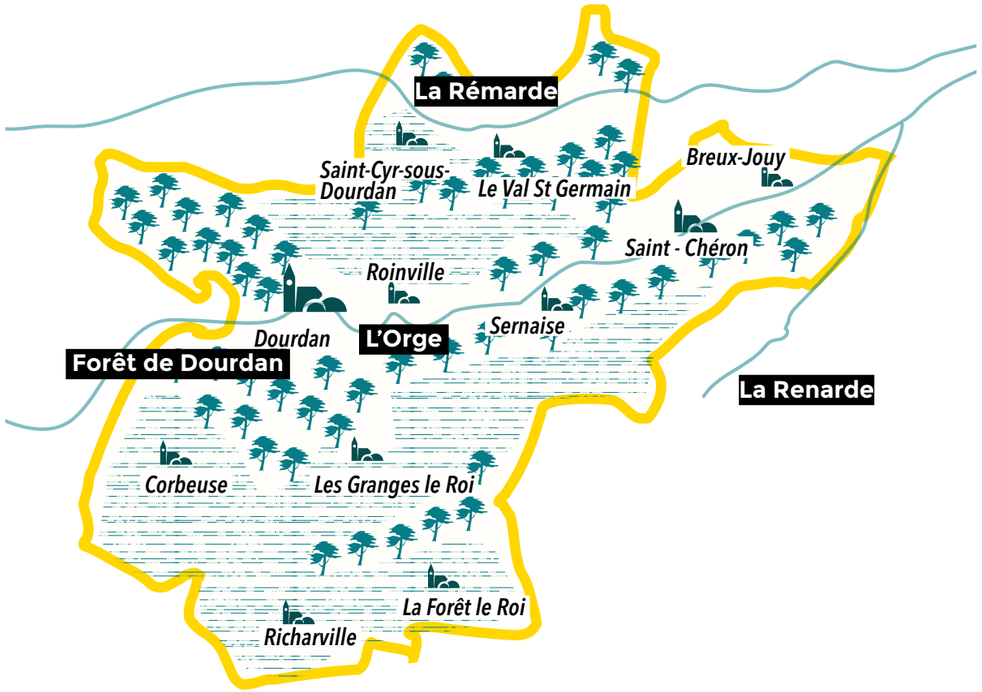

Le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix est fortement structuré par des espaces naturels et agricoles. Deux vallées, celle de l'Orge et celle de la Rémarde, traversent le territoire d'Est en Ouest et organisent successivement un **paysage de vallée, de plateau agricole et de boisement**, notamment la forêt de Dourdan qui est un marqueur identitaire fort.

Le territoire s'est **urbanisé** majoritairement **le long de la vallée** de l'Orge où se situe l'offre de transport structurante du territoire et deux centres historiques : Dourdan et Saint-Chéron. Neuf communes de moins de 2 000 habitants viennent compléter l'armature urbaine, chacune commune organisée autour d'une centralité et séparée de sa voisine par des espaces agricoles. Cette alternance donne une certaine lisibilité au territoire qui se structure autour d'une **campagne relativement préservée** et d'une **urbanisation contenue**. Cette identité de « campagne urbaine » est alors à conforter.

Il convient pour cela de **préserver la vitalité des bourgs-centres** qui, forts de posséder de nombreux atouts de la vie quotidienne (le commerce, l'équipement sportif, l'école, l'administration), constituent pour les habitants, le premier rapport à une certaine urbanité.

Il apparait ensuite nécessaire de valoriser une **agriculture qui redéfinit les rapports à la proximité**. La « proximité de lisière » entre les espaces construits et les espaces cultivés, la « proximité alimentaire » avec l'implantation de circuits courts ainsi que la « proximité acceptée » par tous permettent aux agriculteurs de travailler et aux habitants de profiter d'un cadre de vie qualitatif.

Enfin, il semble essentiel d'améliorer les **mobilités** qui sont en adéquation avec cette qualité de vie et ce paysage rural en donnant **plus de place aux modes doux** et moins d'espace au « tout voiture ».

2.1 Réinvestir les centralités

2.2 Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire

2.3 Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts

2.4 Développer des offres complémentaires de mobilité

Structurer l'écosystème économique

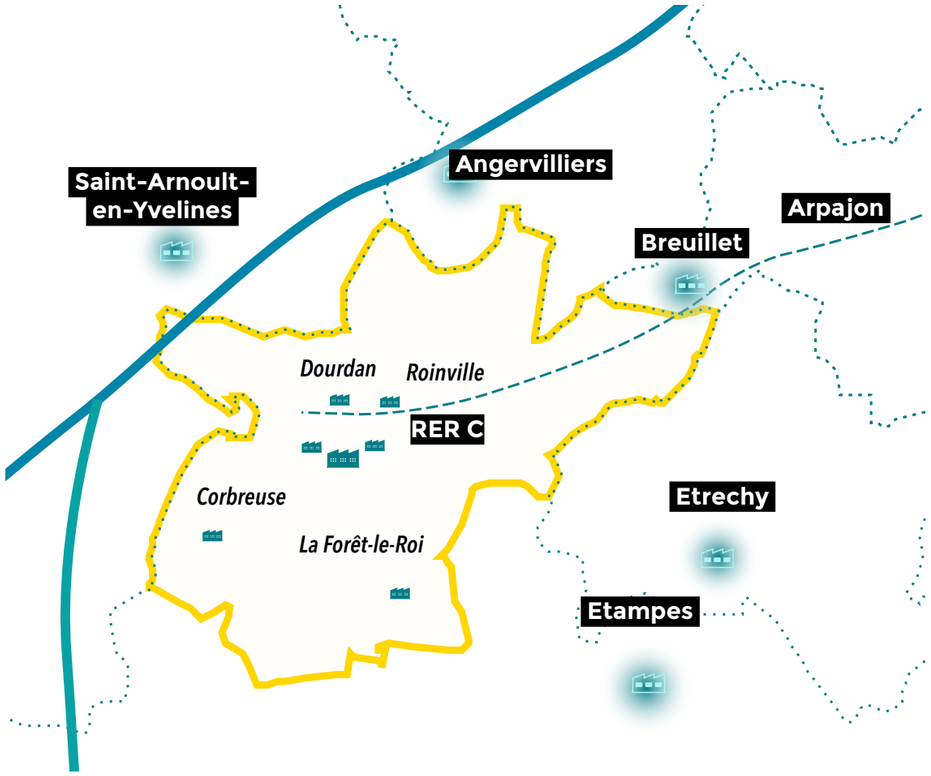

Le tissu économique de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix est fortement **concentré à Dourdan** (Parc d'activités Lavoisier, Eco-parc de Vaubesnard) avec plus de 80% des surfaces d'activités. Néanmoins, l'économie est forte aussi d'un **tissu de micro-entrepreneurs, d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans et d'entreprises de services**. Ces acteurs multiples ont des besoins très différents et qui ne se matérialisent pas sur le territoire uniquement par des parcs d'activités ou des zones commerciales.

Les caractéristiques économiques de la CCDH sont à croiser avec le cadre de vie préservé et les dynamiques des territoires voisins pour créer un véritable **écosystème économique dourdannais**. Le défi est alors de promouvoir une **économie du sur-mesure** qui ménage le cadre de vie tout en intensifiant les échanges. L'idée est de promouvoir une **intensification de l'économie** qui densifie et améliore les zones déjà dédiées à l'économie, qui renforce le déjà-là.

La structuration de cet écosystème est définie par trois enjeux.

En premier lieu, la CCDH a besoin de mieux connaitre les besoins et opportunités de développement des acteurs économiques du territoire mais aussi proposer des services pour pouvoir s'affirmer comme un **acteur incontournable pour le développement économique**.

Il apparait également intéressant d'être pilote dans la **mise en réseau des acteurs économiques** du territoire mais aussi en lien avec les stratégies économiques des territoires voisins

Le prérequis indispensable reste la **consolidation de la stratégie économique** du territoire pour pouvoir rendre efficace la promotion et le marketing des parcs d'activités et ainsi attirer de nouvelles entreprises et se positionner à l'échelle du Sud Essonne.

3.1 Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique

3.2 Animer l'écosystème économique local

3.3 Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités

3.4 Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

3.5 Créer les conditions d'émergence d'un tiers-lieu

Accompagner les parcours résidentiels au sein du territoire

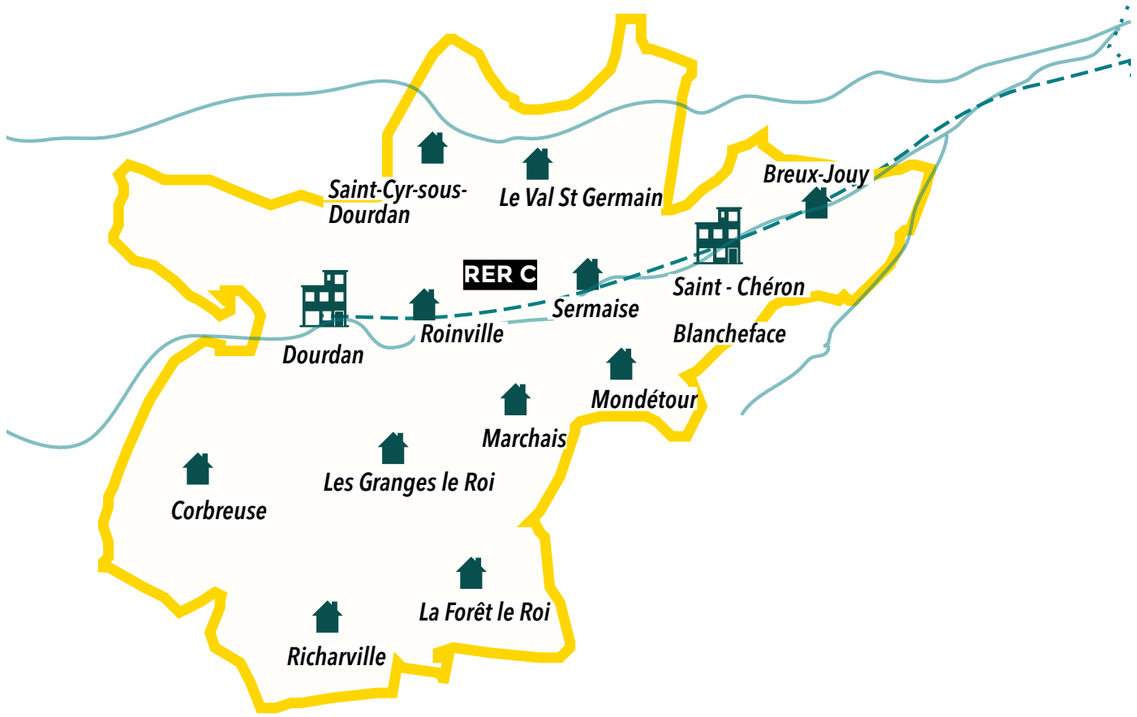

Les habitants de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix sont majoritairement propriétaires d'une maison individuelle. L'offre de logements en habitat collectif et les petits logements sont très peu représentés. Ce **manque de diversité dans le parc résidentiel** est un obstacle tant pour les ménages, notamment les personnes âgées qui souhaitent rester sur le territoire et trouver un logement adapté plus proche des services et équipements, que pour les jeunes ménages qui souhaitent s'installer.

Pour permettre un **parcours résidentiel complet**, la CCDH a besoin de **planifier ses besoins en logements**, de définir des produits immobiliers adaptés et de diversifier l'offre en logements déjà présente sur le territoire. Pour autant, une attention particulière doit être portée sur la **préservation de la qualité et du cadre de vie** qui sont garants de l'attractivité résidentielle.

Il apparait nécessaire d'agir sur l'**attractivité des centres-bourgs** qui sont les principales portes d'entrées du territoire en transports en commun et les principaux lieux d'animation commerciale et servicielle. Leur dynamisme résidentiel et la qualité de l'offre en logements proposée participent également à la qualité de vie du Dourdannais.

En complément, il semble important de préserver le **lien entre la nature et la ville**, en se donnant pour exigence l'amélioration des transitions et des lisières urbaines mais aussi l'intégration des enveloppes urbaines avec son petit patrimoine et ses potentielles extensions urbaines. En somme, l'objectif est de renouveler la ville sur elle-même et permettre une urbanisation qui ne vient pas en contradiction avec les qualités de vie qui font l'attractivité résidentielle de la CCDH.

4.1 Planifier un développement résidentiel équilibré

4.2 Intervenir pour le renouvellement urbain

4.3 Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de nouvelles opérations

Pérenniser le maillage d'équipements et de services

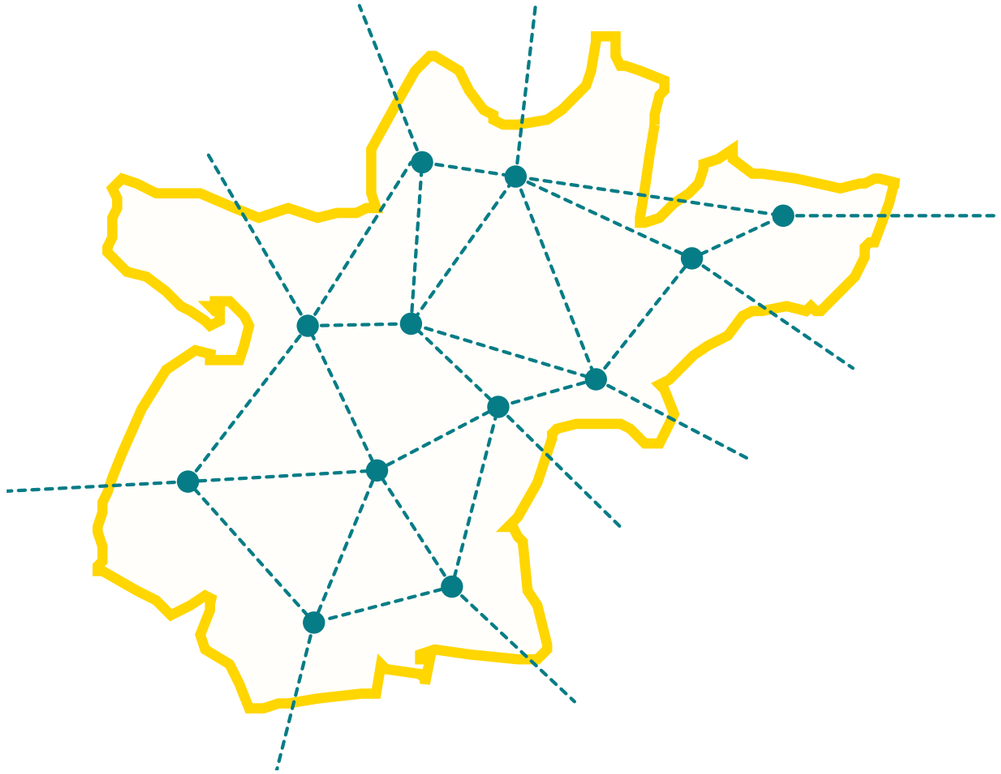

Le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix possède une **offre riche et diversifiée en équipements et services**, qui est un atout indéniable de qualité de vie au sein de la campagne urbaine.

Il ne s'agit pas d'avoir des équipements rayonnants à l'échelle francilienne ou encore que chaque commune dispose d'un panel large d'équipements dans tous les domaines. Il est plutôt question de savoir **répondre aux besoins des habitants dans une logique de complémentarité et de qualité de l'offre de services** entre ce qu'ils peuvent trouver sur le territoire et au sein des territoires voisins. Pour cela, le territoire cherche à disposer d'une vision sur le long terme de gestion et d'anticipation des besoins en équipements pour pouvoir garantir une mission de service public à ses habitants avec une offre qualitative, accessible et abordable.

Dans un premier temps, il semble intéressant d'interroger les logiques traditionnelles de gestion des équipements et services du territoire pour évoluer **vers une logique d'offre**. Elle passe par une anticipation des besoins et une stratégie d'évolution des équipements mais aussi par des pistes de mutualisation tant sur le territoire qu'avec les territoires voisins.

Le fonctionnement des équipements et services ne peut s'abstraire de la prise en compte des **évolutions des modes de vie et des nouveaux usages sociaux** basés sur la connectivité, la polyvalence, la mutualisation et la souplesse. Les équipements et services ont pour défi de s'adapter à ces nouvelles demandes et d'expérimenter des pratiques nouvelles pour continuer à répondre aux besoins des habitants.

5.1 Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements

5.2 Développer une offre de services et d'équipements innovante

5.3 Améliorer l'offre de santé et adapter les équipements et services pour les personnes âgées

5.4 Mutualiser l'utilisation de certains équipements avec les territoires voisins

Préserver, donner à voir et à connaître les ressources du territoire

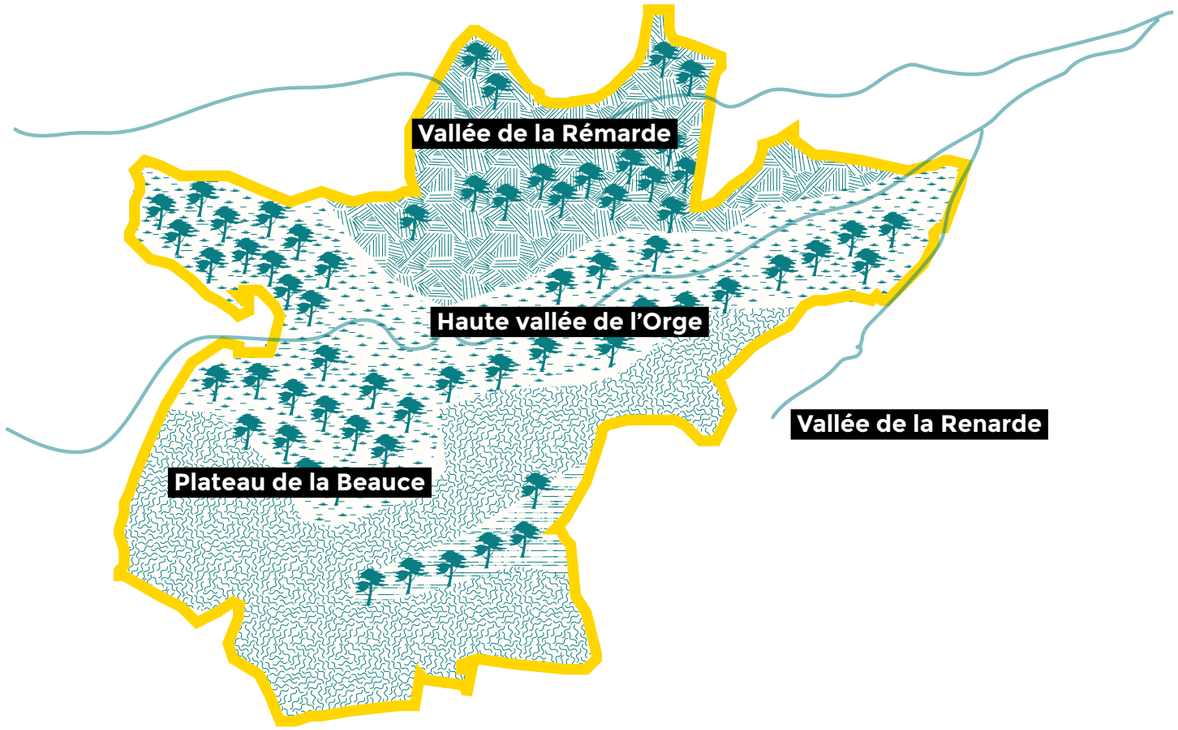

Le territoire de la communauté de ommunes est marqué, non seulement par l'existence de nombreux espaces agricoles mais aussi par la présence importante d'**espace naturels, de boisements et de forêts**, qui représentent 35 % de la superficie du territoire. Revendiqués par les habitants comme un **marqueur identitaire du territoire**, les espaces naturels sont une ressource précise, garante d'un certain équilibre environnemental entre préservation et aménagement.

Penser le développement futur de ce territoire ne peut donc se faire **sans tenir compte des équilibres écologiques et des enjeux environnementaux**. Le défi est alors de bien identifier et de valoriser ces espaces « ressources » dans une logique de protection et d'appropriation raisonnée, de développer des usages productifs et récréatifs, sans remettre en cause leur pérennité.

Parmi ceux-ci, les **espaces naturels préservés** nécessitent une action forte de protection, voire de remise en l'état, car les milieux en question sont fragiles et vulnérables, pouvant facilement se dégrader et disparaître.

Ensuite, les **espaces naturels productifs et exploités** doivent être maintenus dans une exigence de montée en qualité puisqu'ils constituent une ressource économique et alimentaire du territoire.

Enfin, les **espaces naturels récréatifs** répondent au besoin de nature d'une population de plus en plus urbaine. Il s'agit alors d'offrir des espaces de convivialité pour se retrouver mais également des lieux pour se ressourcer que ce soit un parcours sportif, des sentiers de randonnées pédestres, des aménagements propices aux pratiques sportives de plein air. Leur aménagement est l'occasion de mettre en valeur le paysage et de donner accès aux espaces de nature.

6.1 Préserver et gérer les milieux naturels

6.2 Restaurer la qualité des vallées et des milieux humides

6.3 Valoriser la filière biomasse en tant que ressource énergétique locale du territoire

6.4 Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels

DEFI 1
Affirmer un positionnement différenciant aux Portes du Grand Paris
Fiche 1.1 - Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens 24
Fiche 1.2 - Améliorer la desserte vers les atouts du territoire 26
Fiche 1.3 - Améliorer la qualité urbaine, paysagère architecturale et servicielle des parcs d'activités. . 28
Fiche 1.4 - Poursuivre et diversifier la stratégie touristique 30
Fiche 1.5 - Développer des produits résidentiels innovants 32

DEFI 2
Conforter l'image d'un territoire de campagne urbaine
Fiche 2.1 - Réinvestir les centralités 34
Fiche 2.2 - Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire 36
Fiche 2.3 - Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts 38
Fiche 2.4 - Développer des offres complémentaires de mobilité 40

DEFI 3
Structurer l'écosystème économique
Fiche 3.1 - Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique . . . 42
Fiche 3.2 - Animer l'écosystème économique local 44
Fiche 3.3 - Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités 46
Fiche 3.4 - Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins. 48
Fiche 3.5 - Créer les conditions d'émergence d'un tiers-lieu 50

DEFI 4
Accompagner les parcours résidentiels au sein du territoire
Fiche 4.1 - Planifier un développement résidentiel équilibré 52
Fiche 4.2 - Intervenir pour le renouvellement urbain 54
Fiche 4.3 - Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de nouvelles opérations. 56

DEFI 5
Pérenniser le maillage d'équipements et de services du territoire
Fiche 5.1 - Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements 58
Fiche 5.2 - Développer une offre de services et d'équipements innovante. 60
Fiche 5.3 - Améliorer l'offre de santé et adapter les équipements
et services pour les personnes âgées 62
Fiche 5.4 - Mutualiser l'utilisation de certains équipements avec les territoires voisins 64

DEFI 6
Préserver, donner à voir et à connaître les ressources du territoire
Fiche 6.1 - Préserver et gérer les milieux naturels. 66
Fiche 6.2 - Restaurer la qualité des vallées et des milieux humides 68
Fiche 6.3 - Valoriser la filière biomasse en tant que ressource énergétique locale du territoire. 70
Fiche 6.4 - Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels 72

Un plan d'actions à réaliser

La réponse aux différents défis du territoire se formalise au sein de fiches-actions. Elles permettent de traduire de façon opérationnelle et pragmatique la mise en œuvre des orientations définies dans le scénario : prioriser, échelonner dans le temps, hiérarchiser et spatialiser les ambitions pour le devenir de la communauté de communes.

Fiche 1.1

Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens

Points clés du diagnostic

Deux axes majeurs dans la vallée qui structurent le territoire d'est en ouest (la ligne RER C et ses 4 gares ; la RD 116, un axe routier majeur du Sud Essonne) et permettent de raccorder le territoire au centre et au Nord de l'Essonne, aux Hauts de Seine et à Paris. Des infrastructures routières tangentes au territoire en connexion avec le reste de l'Île-de-France et de la Région Centre-Val-de-Loire (proximité A10/ A11).

Des offres en intermodalité, mais qui aujourd'hui ne sont pas toujours efficientes, pouvant déqualifier les offres de transport collectif.

Des bassins d'emplois métropolitains actuels et en devenir à l'extérieurs de la CCDH, clairement identifiés : Étampes, plateau de Saclay, Saint Quentin en Yvelines, Massy, Les Ulis/Courtaboeuf, Cœur d'Essonne, Évry … Plus de la moitié des déplacements quotidiens pour le motif travail sort du territoire.

Des lieux d'études aux alentours mais peu reliés au territoire : Université d'Evry Val-d'Essonne, Université Paris-Saclay (Orsay/Saclay).

Des pôles commerciaux identifiés et complémentaires à l'offre présente sur le territoire : Brétigny, la Croix Blanche, Etampes, Les Ulis, Evry, Rambouillet.

Objectifs

Enrichir les liaisons à destination de tous les modes de déplacement pour articuler le territoire aux territoires voisins, pôles d'emplois, pôles d'études et pôles commerciaux de la métropole, par anticipation des besoins.

Mobiliser l'autorité compétence (Île-de-France Mobilités) sur les liaisons en transports en commun sur les pôles actuels et futurs du Sud Essonne.

Limiter l'usage des transports motorisés individuels.

Descriptif des actions potentielles

Étudier les flux entrants et sortants et les besoins de mobilité sur l'ensemble du territoire :

- Suivi de l'évolution du trafic voyageurs vers les pôles extérieurs pour pouvoir adapter l'offre
- Communication sur l'offre des lignes existantes (grand public et entreprises)

Formaliser le partenariat sur les questions des transports avec les EPCI du Sud-Essonne pour porter un projet commun auprès d'Île-de-France Mobilités :

- Organisation d'un groupe de travail sur les mobilités à l'échelle des EPCI du Sud-Essonne
- Promotion du développement des lignes de transports en commun en croissance et le renforcement de l'offre de service

Renforcer l'offre en aires de co-voiturage : à localiser en fonction des flux entrants et sortants, à proximité des gares et des lieux de destination du territoire

Engager un partenariat avec Île-de-France Mobilités sur la réorganisation et/ou le développement d'une offre de transports en commun nouvelle : sur la base du partenariat avec les EPCI du Sud-Essonne, engager des négociations pour la réorganisation ou le développement de lignes de transports en commun structurantes

Développer une offre de transports en commun nouvelle en fonction des besoins : créer des nouvelles lignes de transports en commun « express »

- Étréchy, Saint-Chéron jusqu'à la gare routière de Briis-sous-Forges (connexion au pôle multimodal de Massy-Palaiseau)
- Rambouillet, La Verrière ou Saint-Quentin-en-Yvelines (dans les premiers cas en correspondance avec les trains vers Saint-Quentin, Versailles et Paris)
- Dourdan, Brétigny-Évry

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- Île-de-France Mobilités
- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Département de l'Essonne

Actions en lien

- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des zones d'activités
- Fiche 1.4 : Poursuivre et diversifier la stratégie touristique
- Fiche 2.4 : Développer des offres complémentaires de mobilité
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

Phasage

Court terme

Étudier les flux entrants et sortants et les besoins de mobilité sur l'ensemble du territoire

Formaliser le partenariat sur les questions des transports avec les EPCI du Sud-Essonne pour porter un projet commun auprès d'Île-de-France Mobilités

Renforcer l'offre en aires de co-voiturage

Moyen terme

Engager un partenariat avec Île-de-France Mobilités sur la réorganisation et/ou le développement d'une offre de transports en commun nouvelle

Long terme

Développer une offre de transports en commun nouvelle en fonction des besoins

Fiche 1.2

Améliorer la desserte vers les atouts du territoire

Points clés du diagnostic

Des atouts touristiques du territoire : un patrimoine historique, naturel, récréatif qui manque de visibilité et d'accessibilité en transports en commun.

Des pépites économiques du territoire : des zones d'activités à Dourdan et dans une moindre mesure à Corbreuse, Roinville et Sermaise, mais dont l'offre n'est pas toujours adaptée aux besoins des entreprises et leurs salariés, surtout en termes de correspondances horaires avec le RER.

Une offre de transports collectifs sur Dourdan qui assure la desserte des établissements scolaires et de la gare sur la commune mais qui ne permet pas les déplacements vers les zones d'activité ou d'autres pôles urbains. Une offre de mobilité organisée pour la sortie de territoire en journée mais moins pour accéder au territoire.

Des flux entrants qui proviennent essentiellement de l'Essonne (Etampes étant la première commune émettrice) et des départements limitrophes (Yvelines et Eure-et-Loir).

Objectifs

Organiser les déplacements depuis l'extérieur du territoire vers les pépites du territoire :

- Améliorer et adapter l'offre et la desserte des pôles économiques du territoire suivant les besoins des employés
- Rendre plus visible l'offre et la desserte des pépites touristiques du territoire, notamment en transports en commun y compris le weekend

Garantir une qualité de l'offre et du service de transports en commun existant et futur en fonction des besoins des publics cibles (employés, touristes, …).

Descriptif des actions potentielles

Identifier les dysfonctionnements de l'offre de transports en commun vers les atouts du territoire :

- Renforcement de la signalétique dans les lieux stratégiques (gare, stations de bus, parking, …)
- Aménagement d'arrêts et de voirie pour faciliter la circulation des bus (priorité aux carrefours à feux, plan de circulation, autres dispositifs de régulation de vitesse que des ralentisseurs, …)

Accompagner la réalisation de plans de mobilité entreprise ou inter-entreprises :

- Identification des pratiques de déplacement et sensibilisation des salariés et chefs d'entreprises à une mobilité plus durable
- Coordination à l'échelle des parcs d'activités du territoire

Améliorer la coordination horaire des transports en commun : des lignes de bus existantes avec le RER aux gares de Dourdan et Saint-Chéron

Mettre en place un service de bus «Flexible» :

- Desserte des parcs d'activité de manière agile sans réservation dans le sens gare-parc d'activités et avec réservation dans l'autre sens sauf à partir d'un arrêt principal « hub »
- Complément de l'offre en ligne de bus régulière en pointe par une offre plus souple à la demande, en extension de l'amplitude des services de pointe

Créer une nouvelle offre de desserte régulière ciblée sur les atouts du territoire en fonction des besoins :

- Service de transports en commun desservant le parc d'activités Lavoisier et l'éco-parc de Vaubesnard de Dourdan à partir de la gare RER en prenant en compte les besoins des employés (heures de pointe matin et soir)
- Développement d'une flotte de vélos en location à assistance électrique (gare-parc d'activités ; gare-lieux touristiques)

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes
- Île-de-France Mobilités

PARTENAIRES :

- Entreprises du territoire
- Office du tourisme

Actions en lien

- Fiche 1.1 : Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens
- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités
- Fiche 1.4 : Poursuivre et diversifier la stratégie touristique
- Fiche 1.5 : Développer les produits résidentiels innovants
- Fiche 2.4 : Développer des offres complémentaires de mobilité
- Fiche 3.2 : Animer l'écosystème économique local
- Fiche 3.3 : Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

Phasage

Court terme

Identifier les dysfonctionnements de l'offre de transports en commun vers les atouts du territoire

Moyen terme

Accompagner la réalisation de plans de mobilité entreprise ou inter-entreprises

Améliorer la coordination horaire des transports en commun

Mettre en place un service de bus « Flexible »

Long terme

Créer une nouvelle offre de desserte régulière ciblée sur les atouts du territoire en fonction des besoins

Fiche

1.3

Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités

Points clés du diagnostic

6 parcs d'activités localisés sur le territoire : parc d'activités Lavoisier, l'éco-parc de Vaubesnard, La Belette, Beaurepaire (Dourdan), Le Mesnil Grand (Roinville), Marly (Corbreuse), La Fiancée (La Forêt-le-Roi).

Deux zones d'activités principales : une concentration des activités sur le parc d'activités Lavoisier (51 ha soit 65% du foncier d'activités économiques de la CCDH) et l'éco-parc de Vaubesnard.

Des parcs d'activités peu intégrés dans leur environnement et peu différenciants : activités mixtes et entrepôts, commerces et auto-cycles, industrie.

3 pôles économiques concurrentiels situés à proximité de la CCDH : Arpajon – Brétigny sur Orge (environ 200 ha), Etampes (environ 160 ha), et Rambouillet (environ 100 ha).

Bonne accessibilité des parcs d'activités au « grand territoire » (gares RER C et accès à l'autoroute A10 à 10 minutes de Dourdan) mais des difficultés d'accessibilité au dernier kilomètre.

Une demande importante et régulière d'implantation d'entreprises qui ne peut pas être satisfaite.

Objectifs

Développer une offre de services différenciante de qualité (services aux entreprises, aux employés, transports, …).

Mettre en valeur les qualités de site des parcs d'activités et prendre en compte les interfaces (espaces naturels, espaces agricoles, espaces urbains et résidentiels).

Travailler l'identité architecturale et améliorer la perception du bâti depuis l'espace public.

Descriptif des actions potentielles

Identifier les atouts, faiblesses, manques et opportunités des parcs d'activités du territoire : réalisation d'un état des lieux des parcs d'activités existants, des projets envisagés, des documents d'urbanisme et stratégiques, des possibilités d'évolutions, …

Réaliser un plan d'attractivité pour les parcs d'activités : définition d'une stratégie de développement et de gestion des parcs d'activités afin de mieux les intégrer dans leur environnement (cahier de recommandations), orienter les choix d'implantation d'activités et les évolutions, planifier les investissements de la CCDH

Modifier les PLU communaux : mise en conformité des documents d'urbanisme avec les orientations du plan d'attractivité des parcs d'activités

Mettre en œuvre des contrats avec des prestataires de services sur les parcs d'activités : développement de services attractifs et différenciants de parcs d'activités de grande couronne comme des espaces partagés, des services aux entreprises (espaces de réunions partagés, conciergerie, coworking, fablab…), des services aux employés (sport, commerces et services, …), des services aux habitants ou des espaces de sociabilité

Accompagner à la requalification des parcs d'activités : aménagements pour l'insertion urbaine, paysagère et architecturale et la qualité environnementale

- Qualité environnementale : espaces publics, trame verte et bleue, qualités paysagères, ruissellement et gestion des eaux pluviales, gestion et possibilités de tri, de compactage, de compostage et de pesée des déchets
- Insertion urbaine, paysagère et architecturale : formes urbaines innovantes visant la mixité des fonctions et des usages sur le foncier disponible, densification et création de locaux de petite taille, intégration du mobilier urbain par une recherche esthétique et fonctionnelle (signalétique, bancs, luminaires, transformateurs électriques, et tout autre repère visuel dans la composition urbaine de la zone)
- Réaménagement des espaces publics au profit de tous les modes de déplacement : place du piéton et du vélo, mutualisation des espaces de stationnement, création de services partagés (vélo, autopartage, aire de covoiturage, bornes de rechargement pour véhicules électriques)

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- CCI Essonne, Initiative Essonne, Essonne Développement, Essonne Aménagement
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- CAUE
- ABF

Actions en lien

- Fiche 1.1 : Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens
- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les pépites du territoire
- Fiche 2.4 : Développer des offres complémentaires de mobilité
- Fiche 3.1 : Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique
- Fiche 3.3 : Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins
- Fiche 3.5 : Créer les conditions d'émergence d'un tiers lieu

Phasage

Court terme

Identifier les atouts, faiblesses, manques et opportunités des parcs d'activités du territoire

Moyen terme

Réaliser un plan d'attractivité pour les parcs d'activités

Modifier les PLU communaux

Mettre en œuvre des contrats avec des prestataires de services sur les parcs d'activités

Long terme

Accompagner à la requalification des parcs d'activités : aménagements pour l'insertion urbaine, paysagère et architecturale et la qualité environnementale

Fiche

1.4

Poursuivre et diversifier la stratégie touristique

Points clés du diagnostic

Un territoire à forte valeur d'attractivité touristique :

- patrimoine naturel : forêt domaniale de Dourdan, berges de l'Orge, sentiers, ballades, parcs et jardins, étangs des fontaines bouillantes, …
- patrimoine historique : Château de Dourdan, ville médiévale, circuits touristiques, L'Abbaye de l'Ouÿe aux Granges-le-Roi, Le Domaine du Marais au Val Saint-Germain, l'écomusée de Saint-Chéron
- Evènementiel : Fête médiévale de Dourdan, Hurepoix Folie's, …

Une compétence récente de la CCDH sur la promotion du tourisme déléguée par convention à l'Office du tourisme EPIC « Espace Dourdan Information ».

Des alentours de grande richesse patrimoniale : historique (villes royales d'Étampes et de Rambouillet, châteaux, églises, …), naturelle (Forêt de Rambouillet, PNR Haute Vallée de Chevreuse, …).

Objectifs

Assurer une cohérence dans la stratégie touristique du territoire entre les différents acteurs.

Rendre plus visible et lisible les ressources touristiques du territoire auprès des habitants du territoire et des visiteurs.

Descriptif des actions potentielles

Déployer une stratégie touristique avec l'Office du tourisme :

- Distribution de la documentation d'appui à l'offre touristique, en alimentant notamment les outils numériques (site internet et réseaux sociaux) : offre d'hébergement, de loisirs, de restauration, et d'activités
- Coordination de l'action locale : appui aux professionnels du tourisme et participation aux salons professionnels et grand public au nom de la CCDH
- Élaboration d'une signalétique intercommunale de mise en œuvre des sites ou lieux touristiques
- Organisation de la manifestation annuelle des Hurepoix Folie's

Animer une commission tourisme chargée du suivi de la mise en œuvre des actions de la stratégie touristique :

- Réunions régulières : comités techniques et comités de pilotage réguliers pour définir une vision stratégique pour la promotion du tourisme
- Collecte de la taxe de séjour par l'Office du tourisme pour le compte de la CCDH
- Renforcement de la stratégie touristique cohérente avec le territoire et les territoires voisins : définition d'un socle commun sur le Sud Essonne en lien avec l'Étampois (groupes de travail) en lien avec le Schéma Départemental du Tourisme (stratégie similaire sur les richesses du territoire : patrimoine, agriculture, culture, nature)

Accompagner le développement de l'offre d'hébergement touristique :

- Structuration d'un réseau d'acteurs touristiques avec la mise en place de plusieurs réunions stratégiques entre l'Office du Tourisme et les hébergeurs du territoire : mise en synergie des acteurs locaux les plus dynamiques et formulation de préconisation
- Accompagnement des hébergeurs pour une diversité de gamme de leur offre de services et mutualisation des moyens d'information et de communication
- Démarchage et accompagnement technique notamment des agriculteurs vers des démarches agritouristiques

Favoriser la transition vers de nouvelles formations pour permettre aux centres équestres de s'adapter aux nouvelles demandes : accueil scolaire et équithérapie, formations adaptées pour l'accueil d'une nouvelle clientèle

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes
- Office de tourisme

PARTENAIRES :

- Département de l'Essonne
- EPCI voisins
- Hébergeurs
- Agriculteurs
- Haras et centres équestres

Actions en lien

- Fiche 1.1 : Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens
- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels
- Fiche 6.4 : Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels

Phasage

Court terme

Déployer une stratégie touristique avec l'Office du tourisme

Animer une commission tourisme chargée du suivi de la mise en œuvre des actions de la stratégie touristique

Moyen terme

Accompagner le développement de l'offre d'hébergement touristique

Long terme

Favoriser la transition vers de nouvelles formations pour permettre aux centres équestres de s'adapter aux nouvelles demandes

Fiche

1.5

Développer des produits résidentiels innovants

Points clés du diagnostic

Deux polarités structurantes (Dourdan et Saint-Chéron) qui concentrent la production groupée de logements et notamment la promotion immobilière : 60% des habitants ; 45% des nouveaux habitants depuis 1999 ; 67% de la production de logements à Dourdan (2008-2014).

Un territoire fortement lié aux pôles d'emplois métropolitains et du Sud Essonne mais qui parvient néanmoins à maintenir 50% de ses actifs habitants sur place.

Des ménages arrivants à Dourdan et Saint-Chéron majoritairement issus de la tranche d'âge 25-39 ans (47%) qui s'installent dans des appartements en locatif libre (35%) ou dans des maisons en accession (22%).

Une part de logements individuels qui correspond à plus ou moins 60 à 70% du parc immobilier des communes de la CCDH (et même 90% sur 8 des 11 communes) ; 78% des logements individuels construits dans le diffus ; 22% des logements individuels construits en lotissement.

Objectifs

Répondre à une demande des ménages locaux et celle des nouveaux arrivants qui priorisent l'habitat individuel sans pour autant dégrader la qualité paysagère des espaces bâtis.

Encourager le maintien des jeunes ménages sur le territoire grâce à une diversification de l'offre résidentielle.

Interroger les modalités de développement de l'offre résidentielle neuve, en particulier les formes urbaines (lotissement, collectif, intermédiaire, …), les produits proposés (accession, locatif) et les modalités opérationnelles (consommation, recyclage foncier, …).

Encourager le développement de projets avec une mixité des formes urbaines et des fonctions.

Descriptif des actions potentielles

Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) pour le développement d'une nouvelle mixité des formes urbaines et des fonctions :

- Montages innovants pour la co-production de l'aménagement opérationnel dans une logique d'urbanisme négocié : organisation d'une consultation préalable en amont de l'élaboration d'un programme pour donner de la souplesse et de la liberté aux équipes de concepteurs, source d'innovation et d'adaptation aux réalités du marché
- Mobilisation d'opérateurs immobiliers / équipes de maîtrise d'œuvre pour la modélisation d'une nouvelle mixité des formes urbaines (collectif / intermédiaire / individuel)

Lancer un projet innovant d'habitat participatif en habitat individuel groupé : démarche innovante visant à renforcer la qualité de l'offre en logement individuel, programme d'habitat péri-urbain de qualité et emblématique (éco construction, intergénérationnel, habitat à énergie positive, …) porté par la CCDH et en partenariat avec des bailleurs sociaux et aménageurs locaux.

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- Aménageur local
- EPFIF
- Bailleurs sociaux

Actions en lien

- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 4.3 : Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles opérations

Phasage

Court terme

Moyen terme

Lancer un AMI pour le développement d'une nouvelle mixité des formes urbaines et des fonctions

Long terme

Lancer un projet innovant d'habitat participatif en habitat individuel groupé

Fiche

2.1

Réinvestir les centralités

Points clés du diagnostic

Positionnement de la CCDH comme un territoire rural aux franges de l'Île-de-France, onze communes du territoire qui se répartissent en deux typologies de communes :

- Périurbaines pour Dourdan et Saint-Chéron, les deux communes les plus peuplées puisqu'elles dépassent le seuil de 5 000 habitants ;
- Rurales qui ont une population inférieure à 2 000 habitants : Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-Germain.

Des centre-bourgs clairement identifiés autour d'édifices emblématiques (mairie, église, patrimoine remarquable).

Des centralités qui maillent le territoire et sont des repères pour les habitants qui vont y trouver les services et commerces du quotidien : véritables lieux de vie, les centralités sont des lieux fédérateurs qui nécessitent des aménagements de qualité alors que les espaces publics sont aujourd'hui peu qualitatifs et souvent dédiés aux stationnements et déplacements automobiles.

Objectifs

Maintenir un bon niveau de services et de commerces dans les centre-bourgs pour asseoir leur rôle structurant pour le territoire et éviter les effets de « banlieue dortoir ».

Contribuer à l'attractivité des centre-bourgs en proposant des aménagements qui dialoguent avec le paysage de campagne à travers la qualité des espaces publics en :

- Diminuant l'impact de la voiture
- Apportant de la nature en ville
- Donnant de la lisibilité au patrimoine
- Facilitant l'accessibilité cycles et piétons

Descriptif des actions potentielles

Déployer une mission d'accompagnement (installation et pérennisation) du commerce de proximité en lien avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

- Conseils juridiques, financiers, ou de marketing
- Favorisation du maintien et de l'implantation de commerces, services et activités économiques dans le centre-bourg : interventions sur la question des locaux, tant sur les aspects financiers et économiques, que sur le volet qualitatif
- Mobilisation de nombreux dispositifs possibles : ma boutique à l'essai, mon centre-ville a un incroyable commerce

Mettre en place un groupe de travail sur la revitalisation des centres-bourgs avec notamment l'EPFIF et le département

- Démarche intégrée qui mobilise l'ensemble des politiques publiques (habitat, déplacement équipements et services publics…) : différents acteurs publics et privés doivent se coordonner autour d'un projet commun
- Avant le démarrage d'un projet, il est nécessaire de constituer un groupe de travail pour mettre en place une habitude de travail en commun

Lancer une étude stratégique de revitalisation des centres-bourgs sur 3 communes test :

- Regard croisé et travail sur les complémentarités entre les centralités de premier rang (pôles ressources de la CCDH) et les centralités secondaires (rayonnement communal) pour éviter l'homogénéité des aménagements et identifier les rôles que chaque centralité doit tenir
- Études dans un premier temps sur trois communes aux problématiques différentes qui permettront de mettre en place une méthodologie de travail reproductible

Lancer les premiers travaux

- Aménagements d'espaces publics
- Interventions sur de l'habitat ancien
- Création ou la réhabilitation d'équipements publics
- Implantation de nouveaux commerces

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Aménageur territorialisé
- Caisse des dépôts et consignations
- ADEME
- CAUE
- Département de l'Essonne
- EPFIF
- Fédération des boutiques à l'essai

Actions en lien

- Fiche 2.4 : Développer des offres complémentaires de mobilité
- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 4.2 : Intervenir pour le renouvellement urbain
- Fiche 4.3 : Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles opérations
- Fiche 5.1 : Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements
- Fiche 5.2 : Développer une offre de services et d'équipements innovante
- Fiche 6.4 : Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels

Phasage

Court terme

Déployer une mission d'accompagnement (installation et pérennisation) du commerce de proximité

Mettre en place un groupe de travail sur la revitalisation des centres-bourgs

Moyen terme

Lancer une étude stratégique de revitalisation des centres-bourgs sur 3 communes test

Long terme

Lancer les premiers travaux

Fiche

2.2

Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire

Points clés du diagnostic

Une agriculture qui est un élément clé du territoire (50% de la superficie du territoire est occupée par des terres à vocation agricole), ce qui est d'autant plus important dans un contexte de forte pression foncière. Cette forte pression urbaine peut entrainer des cohabitations difficiles entre le monde agricole et les nouveaux habitants.

Des exploitations agricoles relativement grandes et une évolution sur les dernières années qui tend vers une augmentation de la superficie des exploitations.

Une large diversité d'acteurs agricoles au sein du territoire et de nombreux porteurs d'initiatives à l'échelle du Sud Essonne : agriculteurs professionnels (céréaliers, centres équestres), coopératives, actions non professionnelles, structures syndicales et d'accompagnement (Chambre d'Agriculture, SAFER, Terre de liens, CIVAM), Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), etc.

A l'échelle de la CCDH, des initiatives d'agriculteurs qui souhaitent ancrer leur activité professionnelle dans le territoire à travers notamment les circuits courts (par exemple un distributeur d'œufs à Breux-Jouy).

Volonté de rapprochement avec le monde agricole portée par la CCDH afin de pérenniser cette vocation du territoire.

Objectifs

Mettre en place un véritable projet de valorisation des richesses locales dont l'agriculture fait partie intégrante, autant d'un point de vue économique que touristique et environnemental.

Rapprocher les agriculteurs des « habitants urbains » de la CCDH pour permettre des échanges fluides entre ces deux mondes et fédérer autour d'un projet commun garantissant le maintien du cadre de vie à caractère rural .

Descriptif des actions potentielles

Lancer une campagne de communication sur la place de l'agriculture, le « mode de vie » urbain/rural, les produits locaux agricoles et les conflits d'usages :

- Organisation d'un évènement festif de rencontre entre un exploitant agricole en vente directe et les habitants
- Amélioration de la place donnée à l'agriculture et aux produits agricoles locaux dans les bulletins municipaux, sites internet et dans les festivités locales
- Création d'une charte de bon voisinage, registre à destination des habitants, réunions d'information et d'échanges autour des conflits d'usages fréquemment rencontrés en milieu rural : usages des phytosanitaires, épandages de boues, fonctionnalités (circulations agricoles, accès aux chemins, déchets sauvages), etc.

Engager l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial :

- Renforcement et rapprochement des productions et consommations locales : soutien de l'installation agricole, diversification des exploitations vers des débouchés locaux, transformation des produits ; favorisation de la mise en place de filières de distribution de produits locaux
- Fédération de l'ensemble des acteurs locaux : politique alimentaire de proximité pour la CCDH
- Possibilité de s'inscrire dans le cadre d'une démarche de PAT élaborée à une plus large échelle (par ex. inter-EPCI)

Créer un réseau d'acteurs animé dans un premier temps par la CCDH puis, dans un second temps, créer une association pour le porter

Mettre en place une politique foncière partenariale de préservation et d'accès à la terre :

- Généralisation des conventions de veille avec la SAFER Île-de-France sur les transactions du foncier agricole : démarche visant à analyser les actions sur le foncier de la SAFER et à fixer des objectifs prioritaires d'interventions (espaces agricoles situés à proximité des espaces urbains, permettant le développement du maraîchage, etc.)
- Mise en place de Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
- Réalisation d'un inventaire des friches pour le retour à l'agriculture de certaines parcelles : flécher l'occupation des espaces acquis vers un certain type d'agriculture, mettre en place des conventions à destination de certains profils d'agriculteurs (jeunes, insertion, etc .), combiner l'exploitation de ces espaces avec d'autres actions de la Caisse des Dépôts et Consignations (éducation, culture, insertion, etc.).

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France
- CIVAM de l'Hurepoix
- Région Île-de-France - Agence des Espaces Verts & Agence Régionale de la Biodiversité
- SAFER Île-de-France
- Département de l'Essonne
- PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- Agriculteurs du territoire
- Tissu associatif

Actions en lien

- Fiche 2.3 : Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins
- Fiche 4.3 : Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles opérations
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels
- Fiche 6.2 : Restaurer la qualité des vallées et des milieux humides
- Fiche 6.3 : Valoriser la filière biomasse en tant que ressource énergétique locale du territoire

Phasage

Court terme

Lancer une campagne de communication sur la place de l'agriculture, le « mode de vie » urbain/rural, les produits locaux agricoles et les conflits d'usages

Engager l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

Moyen terme

Créer un réseau d'acteurs animé dans un premier temps par la CCDH puis, dans un second temps, créer une association pour le porter

Mettre en place une politique foncière partenariale de préservation et d'accès à la terre

Long terme

Fiche

2.3

Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts

Points clés du diagnostic

Une vente directe qui représente 5 exploitations sur le territoire :

- 3 exploitations proposent des légumes biologiques à Dourdan
- 1 exploitation vend la majorité de sa production d'œufs et de volailles biologiques au magasin de la ferme (Ferme des Sueurs, au Val-Saint-Germain)
- 1 exploitation propose des huiles, farines et savons artisanaux produits à base de lin, de chanvre et de caméline (l'Huilerie de l'Orme Creux, à Corbreuse)

Des Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui ont pour principal objectif de favoriser l'agriculture paysanne et biologique : plusieurs agriculteurs maraîchers et éleveurs se sont regroupés au sein de 2 AMAP sur le territoire de la CCDH, toutes deux situées à Dourdan et approvisionnées par un groupement de 13 producteurs.

Objectifs

Satisfaire aux besoins de consommation des habitants en recherche de produits locaux, frais et achetés en direct auprès des producteurs.

Améliorer l'offre alimentaire sur le territoire, notamment à destination des cantines scolaires.

Soutenir les exploitations agricoles en favorisant des modes de commercialisation mieux valorisés car sans intermédiaires.

Contribuer au développement du territoire en favorisant l'économie de proximité, la durabilité environnementale et le lien social.

Descriptif des actions potentielles

Mettre en œuvre des actions d'information, de formation et de visites de fermes :

- Sensibilisation des agriculteurs à la vente directe par des réunions d'information
- Formations spécifiques des agriculteurs à la vente directe
- Échanges et retours d'expériences entre agriculteurs en circuits courts et agriculteurs en réflexion par des visites d'exploitation

Réaliser un diagnostic pour le développement des points de vente

- Diagnostic des modes de commercialisation, des points de vente actuels : magasin de producteur, maison de pays, drive fermier, paniers en gare, distributeurs automatiques de produits fermiers, …
- Identification des opportunités de développement sur le territoire

Mettre en œuvre les préconisations (par exemple) :

- Création d'une plateforme numérique dédiée à la vente locale (repérer les points de ventes/horaires d'ouverture, les produits disponibles)
- Accompagnement à la mise en place des projets de vente directe

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France
- CIVAM de l'Hurepoix
- Agriculteurs du territoire
- Tissu associatif

Actions en lien

- Fiche 2.2. : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 3.1 : Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique
- Fiche 5.2 : Développer une offre de services et d'équipements innovante

Phasage

Court terme

Mettre en œuvre des actions d'information, de formation et de visites de fermes

Moyen terme

Réaliser un diagnostic pour le développement des points de vente

Long terme

Mettre en œuvre les préconisations

Fiche

2.4

Développer des offres complémentaires de mobilité

Points clés du diagnostic

Une offre de transports collectifs sur Dourdan qui assure la desserte des établissements scolaires et de la gare sur la commune mais qui ne permet pas les déplacements vers les parcs d'activité ou d'autres pôles urbains.

Une offre de transport collectif qui ne couvre pas tous les besoins de mobilité (déficience en journée, pendant les vacances scolaires à destination de Dourdan et quasi-absence d'offre depuis/vers certaines destinations rurales).

La RD116 est un axe structurant du territoire qui traverse 5 communes, routier et peu propice aux mobilités douces (cycles, piétons) en dehors des centre-bourgs et avec une absence de voie dédiée pour la circulation des bus.

De nombreux jeunes captifs des transports en commun dans l'impossibilité de se déplacer de manière autonome pour rejoindre les équipements sportifs ou culturels du territoire.

Un cadre de vie préservé et attractif, avec un patrimoine naturel et culturel de qualité qui bénéficie et qui favorise les mobilités douces.

Une pratique du vélo en croissance avec l'arrivée du VAE (vélo à assistance électrique), les flottes de location…

Objectifs

Développer une mobilité interne pour conforter les pôles majeurs et asseoir la cohésion territoriale et sociale en :

- Développant une offre intermédiaire aux dessertes structurantes comme le RER C et les lignes de bus « express » notamment en favorisant les mobilités douces ou actives comme le vélo ou la marche
- Donnant une plus grande mobilité et autonomie aux captifs des transports notamment les jeunes
- Facilitant l'accès aux équipements publics, culturels et sportifs du territoire
- Soutenant l'émergence de formes innovantes de mobilité

Descriptif des actions potentielles

Déployer des partenariats avec des plateformes numériques de covoiturage et « d'autostop » sécurisées :
- Développement de pratiques partagées
- Sécurisation et Institutionnalisation de l'auto-stop, avec des arrêts et des adhérents identifiés

Accompagner le déploiement du « Plan Vélo » départemental :
- Instauration d'un partenariat avec Île-de-France Mobilités pour son service de location longue durée de VAE (vélo assistance électrique) « Véligo »
- Entretien des aménagements cyclables existants
- Intégration des déplacements vélos dans les aménagements urbains (contre-sens vélo, arceau, pistes cyclables…)
- Encouragement de la pratique du vélo avec les associations locales
- Création d'ateliers d'entretien/autoréparation en lien avec des associations (ou encouragement à la création d'un service privé de réparation de vélo, associé à une autre activité vente ou location vélo/VAE/trottinette/micromobilité)

Faire de la RD116 un axe structurant du territoire pour les mobilités douces :
- Traitement de la voirie incitant à modérer la vitesse sur la RD116 notamment dans les traversées de Saint-Chéron, Sermaise, Roinville et certains quartiers de Dourdan : équipements qualitatifs, traitement paysager (revêtement de chaussée, éclairage, végétalisation)
- Profil de la RD 116 repensé pour y développer des pistes cyclables sécurisées et envisager l'intégration des bus
- Valorisation de l'espace public des centre-bourgs de Dourdan et Saint-Chéron : zone de rencontre, stationnement automobile limité et poches de stationnement
- Sécurisation des usages et sensibilisation à la sécurité des cyclistes et piétons : stationnement vélo et contre-sens vélo envisagé

Mettre en place des abris vélo sécurisés aux abords des gares et des équipements importants : mise en place du dispositif Véligo (service de stationnement vélo) dans les gares RER

Poursuivre le maillage de pistes cyclables sur les voiries communales / intercommunales permettant la connexion avec le réseau départemental : complément du maillage des aménagements cyclables notamment vers les 4 gares du territoire et les centre-bourgs

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :
- CCDH
- Département de l'Essonne

PARTENAIRES :
- Communes
- Île-de-France Mobilités (pour les abris Véligo et pour la location longue durée de VAE)
- Département de l'Essonne
- Associations
- Entreprises privées

Actions en lien

- Fiche 1.1 : Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens
- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités
- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 5.2 : Développer une offre de services et d'équipements innovante

Phasage

Court terme

Déployer des partenariats avec des plateformes numériques de covoiturage et « d'autostop » sécurisées

Moyen terme

Accompagner le déploiement du « Plan Vélo » départemental

Faire de la RD116 un axe structurant du territoire pour les mobilités douces

Mettre en place des abris vélo sécurisés aux abords des gares et des équipements importants

Long terme

Poursuivre le maillage de pistes cyclables sur les voiries communales / intercommunales permettant la connexion avec le réseau départemental

Fiche

3.1

Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique

Points clés du diagnostic

Une faible connaissance relative de la CCDH concernant son tissu économique local car il est essentiellement composé de TPE avec ou sans salarié : composition qui les isole quelque peu.

De nombreuses entreprises, notamment sans salarié, qui ne manifestent pas le besoin d'intégrer un réseau pouvant leur permettre de mieux connaitre leur potentiel de marché et de développement.

Recensement de nombreuses demandes d'installation qui ne sont pas satisfaites faute d'une bonne connaissance des opportunités immobilières ou foncières existantes et faute d'offre correspondante.

Identification difficile de la CCDH comme la collectivité unique compétente en matière de développement économique sur l'ensemble du territoire communautaire : nécessité de renforcer son rayonnement à l'échelle de la région Île-de-France.

Objectifs

Mieux connaitre d'une part, le foncier et l'immobilier mis sur le marché, et d'autre part, la demande des entreprises.

Gagner en visibilité auprès des entreprises du territoire et renforcer l'attractivité à l'extérieur de celui-ci

Constituer une base de données collaborative sur le tissu économique

Identifier la CCDH comme interlocuteur unique du développement économique pour les entreprises et les partenaires.

Descriptif des actions potentielles

Recenser les besoins et difficultés des entreprises pour alimenter la base de données de la CCDH (partagée avec les chambres consulaires et acteurs du développement économique) :

- La CCDH est le garant de l'actualisation et de la communication aux partenaires de la base de données
- Meilleure connaissance du tissu économique, de l'offre et la demande en immobilier et foncier d'entreprises, identification des attentes des entreprises : actualisation mensuelle de la base de données, synthèse trimestrielle des évolutions structurantes des informations intégrées et nouvelles ayant alimenté la base de données

Mettre en place une bourse des locaux pour les activités économiques :

- Assurance que la CCDH est bien perçue comme le principal interlocuteur sur le territoire concernant le développement économique auprès des entreprises et des bailleurs
- Organisation d'une table ronde par le service de développement économique associant entreprises et chambres consulaires pour présenter la démarche et les propriétaires de locaux et de terrains
- Alimentation régulière de la base de données de locaux à partir d'un recueil d'informations auprès des partenaires
- Communication auprès des acteurs économiques et des prospects sur l'offre disponible en dissociant le tertiaire, les locaux d'activité et les entrepôts et en distinguant : offre neuve / offre de seconde main ; localisations (par commune) ; tranches de surfaces (< 100 m² ; entre 100 et 300 m² ; > 300 m²).

Conforter la mission d'accompagnement de porteurs de projets à la création et la reprise d'entreprises

- Assurance que la CCDH est bien perçue comme l'interlocuteur central du territoire sur le développement économique auprès des porteurs de projets, des entrepreneurs et des structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise
- Mise en relation avec les autres acteurs de la création d'entreprises dans une logique de complémentarité des actions

Élaborer une stratégie de développement économique (schéma de développement économique) et de marketing territorial

- Réalisation d'un schéma de développement économique et de marketing territorial du territoire de la CCDH
- Constitution d'un comité de pilotage partenarial pour que la démarche crée une dynamique entre les parties prenantes et donne une légitimité à la stratégie définie
- Lancement d'une consultation auprès d'un prestataire spécialisé en stratégie de développement économique et en marketing territorial

Créer une « marque » spécifique au développement économique pour renforcer l'identification à la compétence : dans un territoire où de nombreux acteurs sont parties prenantes du développement économique, la CCDH a besoin de gagner en visibilité et en lisibilité localement : une marque de la CCDH est une opportunité pour gagner en visibilité, non seulement auprès des entreprises et des entrepreneurs du territoire, mais également auprès des intercommunalités voisines, lancement d'une campagne de communication sur la marque CCDH

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- CCI Essonne
- CMA Essonne
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Initiative Essonne
- Essonne Développement
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- Aménageurs
- Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise (plateformes, banques, comptables, etc)
- Agences immobilières et commercialisateurs

Actions en lien

- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités
- Fiche 2.3 : Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts
- Fiche 3.2 : Animer l'écosystème économique local
- Fiche 3.3 : Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités

Phasage

Court terme

Recenser les besoins et difficultés des entreprises pour alimenter la base de données de la CCDH (partagée avec les chambres consulaires et acteurs du développement économique)

Mettre en place une bourse des locaux pour les activités économiques

Moyen terme

Conforter la mission d'accompagnement de porteurs de projets à la création et la reprise d'entreprises

Élaborer une stratégie de développement économique (schéma de développement économique) et de marketing territorial

Créer une «marque» spécifique au développement économique pour renforcer l'identification à la compétence

Fiche

3.2

Animer l'écosystème économique local

Points clés du diagnostic

Un tissu économique de la CCDH qui n'est que partiellement connu par les élus (à travers Essonne Développement, le Groupement des Entrepreneurs de l'Hurepoix (GEHU) et les chambres consulaires notamment).

De nombreuses entreprises (TPE, artisans, entreprises sans salariés) qui ne formulent pas leurs attentes et restent relativement isolées.

Des initiatives individuelles conduites par les différents acteurs du développement économique qui peuvent entrer en « concurrence » et limitent l'implication d'un grand nombre de participants.

Objectif

Rapprocher les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de pouvoir anticiper leurs besoins et les potentiels de développement, notamment en complémentarité avec les territoires voisins

Descriptif des actions potentielles

Conventionner avec le GEHU et tout autre groupement d'entreprises du territoire pour la mise en œuvre d'actions coordonnées : organisation d'une table ronde associant le groupement d'entreprise GEHU et les parties prenantes du développement économique du territoire afin de formaliser/enrichir une démarche d'animation et de mener des actions partenariales et « non concurrentes »..

Animer un groupe de travail partenarial permettant d'échanger sur le développement économique et l'emploi sur le territoire : les rencontres doivent être régulières (par exemple une par trimestre) avec pour chacune une thématique spécifique abordée

- Connexion des TPE-PME aux grands groupes du bassin économique élargi
- Connexion des entreprises au sein de la CCDH afin qu'elles se connaissent mieux
- Connexion des bailleurs, des commercialisateurs et des propriétaires de biens vacants non mis sur le marché, avec les entreprises qui peuvent potentiellement être intéressées en fonction de leurs besoins
- Vente et reprise de fonds de commerce : modalités, identification et capacité des repreneurs

Liste non exhaustive et à alimenter selon les sujets qui apparaitront

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Pôle emploi
- Mission locale
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise (Essonne Développement, Initiative Essonne, chambres consulaires, etc)

Actions en lien

- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 3.1 : Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

Phasage

Court terme

Conventionner avec le GEHU et tout autre groupement d'entreprises du territoire pour la mise en œuvre d'actions coordonnées

Animer un groupe de travail partenarial permettant d'échanger sur le développement économique et l'emploi sur le territoire

Moyen terme

Long terme

Fiche

3.3

Établir un plan d'attractivité des parcs d'activités

Points clés du diagnostic

6 parcs d'activités économiques de tailles diverses : une concentration des activités sur le parc d'activités Lavoisier (51 ha soit 65% du foncier d'activités économiques de la CCDH) et l'éco-parc de Vaubesnard.

Des parcs d'activités remplis à 83 % en moyenne, qui ne sont pas bien desservis et dont on ne connait pas précisément l'état de l'offre et de la demande en immobilier et foncier d'entreprise : néanmoins, identification de certains locaux vides mais non mis sur le marché.

L'éco-parc de Vaubesnard en cours d'extension : livraison des locaux (9 lots pour une surface totale de 39 246 m²) au premier trimestre 2020.

Objectifs

Rendre efficaces la promotion et le marketing des parcs d'activités.

Attirer des entreprises au sein de l'éco-parc de Vaubesnard.

Descriptif des actions potentielles

Promouvoir l'éco-parc de Vaubesnard, premier parc d'activités agrandi de la CCDH

- Promotion de ses atouts, ses prix et son écosystème économique grâce à des plaquettes et un film
- Organisation, pour le compte d'entreprises intéressées pour s'installer à Dourdan, des visites de terrain et des locaux, ainsi que des rencontres avec les entreprises installées

Élaborer un plan d'attractivité des parcs d'activité du territoire

- Enquête sur les besoins de mobilité pour l'ensemble des usagers des parcs d'activité
- Identification des atouts et des faiblesses de chaque parc d'activité afin de hiérarchiser le potentiel d'attractivité de chacun
- Identification des parcs d'activités qui concentrent l'offre correspondant au mieux aux entreprises du territoire et l'offre répondant le mieux aux entreprises extérieures au territoire
- Appréciation de la faisabilité de modalités concrètes (Plan de Déplacement Inter-Entreprises, Transport à la Demande)

Réaliser des actions de valorisation des parcs d'activités et mettre en œuvre un plan de promotion à la suite de celles-ci dans le cadre de la campagne de marketing territorial :

- Réalisation d'un film court à diffuser sur le site internet de la CCDH et de ses partenaires
- Réalisation des plaquettes indiquant le détail des atouts du territoire. Ces plaquettes doivent être présentes dans les guichets de tous les partenaires de la CCDH
- Présence seule ou dans le cadre d'une coopération avec d'autres EPCI du Sud-Essonne aux événementiels économiques

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- CCI Essonne
- CMA Essonne
- Initiative Essonne
- Essonne Développement
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- Aménageur territorialisé
- Commercialisateur et agence immobilière
- SPL des territoires de l'Essonne pour l'éco-parc de Vaubesnard

Actions en lien

- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des zones d'activités
- Fiche 3.1 : Faire de la CCDH l'interlocuteur unique et stratégique du développement économique

Phasage

Court terme

Promouvoir l'éco-parc de Vaubesnard, premier parc d'activités agrandi de la CCDH

Moyen terme

Élaborer un plan d'attractivité des parcs d'activité du territoire

Long terme

Réaliser des actions de valorisation des parcs d'activités et mettre en œuvre un plan de promotion à la suite de celles-ci dans le cadre de la campagne de marketing territorial

Fiche

3.4

Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

Points clés du diagnostic

Des entreprises de la CCDH et ses acteurs économiques qui ne sont pas intégrés aux écosystèmes économiques des territoires voisins, or le potentiel pour développer des marchés existe.

Des entreprises et des structures d'accompagnement au développement économique des intercommunalités voisines qui ne manifestent pas un intérêt stratégique à coopérer avec les structures similaires du territoire de la CCDH. A l'inverse certains acteurs de la CCDH cherchent à créer des synergies avec les structures voisines.

Objectifs

Ouvrir l'écosystème économique du Dourdannais aux écosystèmes voisins.

Créer des conditions de développement d'affaires entre les entreprises de la CCDH et celles des territoires voisins (territoires de l'ancien périmètre Pacte Sud Essonne, CA de l'Etampois Sud-Essonne par exemple).

Descriptif des actions potentielles

Animer un groupe de travail inter-EPCI pour coordonner le développement économique (par exemple : dans la continuité du Pacte Sud-Essonne) : appui sur la dynamique du Pacte Sud Essonne, les engagements stratégiques et les actions engagées depuis 2011 pour renforcer les réseaux d'entreprises à l'échelle du Sud Essonne et adosser des politiques d'emploi et de formation aux projets de développement économique à une échelle plus large que celle du territoire de la CCDH

Mettre en œuvre des actions communes et réaliser éventuellement une stratégie de développement économique concertée sur des domaines spécifiques

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- Essonne Développement
- Chambres consulaires (CA, CCI, CMA)
- EPCI voisins

Actions en lien

- Fiche 1.1 : Connecter le territoire aux lieux ressources franciliens
- Fiche 1.2 : Améliorer la desserte vers les atouts du territoire
- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités
- Fiche 2.2 : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 3.2 : Animer l'écosystème économique local
- Fiche 3.5 : Créer les conditions d'émergence d'un tiers-lieu

Phasage

Court terme

Animer un groupe de travail inter-EPCI pour coordonner le développement économique

Moyen terme

Mettre en œuvre des actions communes et réaliser éventuellement une stratégie de développement économique concertée sur des domaines spécifiques

Long terme

Fiche

3.5

Créer les conditions d'émergence d'un tiers-lieu

Points clés du diagnostic

Rappel de la définition d'un Tiers-lieu : Espace ouvert, hybride, polymorphe et modulaire, physique ou virtuel, public ou privé, qui facilite la rencontre entre des acteurs hétérogènes et la mutualisation de ressources aux services de projets individuels et collectifs. Il s'agit à la fois d'espaces physiques dédiés au travail et aux activités collectives, mais aussi des espaces sociaux d'échanges entre acteurs.

Aucun tiers-lieu sur le territoire de la CCDH : la demande de flexibilité des acteurs économiques, la venue d'entreprises sur le territoire pour de courtes durées sont des besoins qui nécessitent des réponses adaptées, un tiers lieu pouvant y répondre.

Des sites éventuels d'implantation d'un tiers-lieu qui ne sont pas nombreux mais qui doivent répondre à des critères stricts.

Un volet spécifique dédié aux tiers lieux dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des services au Public (SDAASP) à déployer sur l'ensemble du département.

Objectifs

Offrir un hébergement ouvert, flexible et adapté, aux besoins très souples d'entreprises, d'indépendants et d'acteurs économiques présents temporairement sur le territoire de la CCDH.

Descriptif des actions potentielles

Réaliser une étude d'opportunité / faisabilité concernant l'implantation d'un tiers lieu sur le territoire de la CCDH :

- Analyse des besoins des entreprises, de leurs prestataires et partenaires, notamment lors des rencontres élus / acteurs économiques (fiche 3.2), afin d'identifier l'éventuel besoin d'un tiers lieu
- Étude de programmation et de faisabilité pour l'émergence d'un tiers lieu / espace de co-working
- Identification d'investisseurs potentiels (publics, privés)
- Identification de sites disponibles selon les conclusions de l'étude et appréciation de la dureté foncière du ou des sites en question

Accompagner les initiatives privées d'implantation de tiers-lieu et espace de co-working :

- Rencontre de porteurs de projet d'implantation de tiers lieu et de co-working en compagnie des différentes parties prenantes (Chambres consulaires, GEHU, Initiative Essonne) afin d'aider le porteur à préciser son projet et vérifier la cohérence avec le tissu économique local
- Aide, si besoin, au porteur de projet pour un accès immobilier (prix, localisation, autorisation de travaux) en cohérence avec la demande et ses capacités locatives

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- Région Île-de-France
- Groupement des entrepreneurs du Hurepoix
- Essonne Développement
- Chambres consulaires (CA, CCI, CMA)
- Privés

Actions en lien

- Fiche 1.3 : Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et servicielle des parcs d'activités
- Fiche 3.4 : Créer des synergies avec les acteurs économiques et territoires voisins

Phasage

Court terme

Réaliser une étude d'opportunité / faisabilité concernant l'implantation d'un tiers lieu sur le territoire de la CCDH

Moyen terme

Accompagner les initiatives privées d'implantation de tiers-lieu et espace de co-working

Long terme

Fiche

4.1

Planifier un développement résidentiel équilibré

Points clés du diagnostic

Logement

Un parc immobilier composé à plus de 80% de maisons à l'exception de Dourdan (42%) et de Saint-Chéron (63%).

130 nouveaux logements à construire chaque année pour respecter les objectifs réglementaires liées à la loi du Grand Paris.

Moins de 70 biens à louer sur l'ensemble de la CCDH en 2018, quasiment tous en collectif et concentrés à Dourdan (42) et Saint-Chéron (18).

Un parc résidentiel collectif limité à l'échelle de la CCDH, et un nombre très faible de petits logements (T1/T2).

Un taux de 29% de logements sociaux à Dourdan, mais à peine 10% à Saint-Chéron, 9% à Corbreuse, et moins de 5% sur les autres communes.

Ménages

Environ 300 nouveaux ménages qui s'installent chaque année sur le territoire.

Une part de seniors dans la population susceptible d'évoluer à la hausse dans les prochaines années (évolution démographique).

Des populations seniors parfois dans la précarité et qui éprouvent des difficultés à trouver un hébergement adapté.

Des départs de certains jeunes ménages qui commencent leur parcours résidentiel et qui ne peuvent encore s'inscrire dans une logique d'acquisition

Objectifs

Planifier les besoins en logements :

- Accompagner les objectifs de production de logements sur le territoire tout en limitant l'étalement urbain
- Définir les produits immobiliers adaptés à chaque profil urbain et à l'ensemble des besoins, en fonction des localisations (centre-bourg proche gares, villages, diffus…)
- Encourager le maintien des jeunes ménages sur le territoire grâce à une diversification de l'offre résidentielle

Permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire :

- Répondre à une demande des ménages locaux et nouveaux arrivants qui priorisent l'habitat individuel
- Proposer une offre résidentielle adaptée aux jeunes ménages présents sur le territoire, n'ayant pas la possibilité d'accéder à la propriété immédiatement en quittant le foyer parental
- Proposer une offre résidentielle adaptée aux attentes des jeunes couples / familles en début de parcours résidentiel
- Disposer d'une vision à moyen long terme des besoins en structures d'accueil, services et ressources pour l'hébergement des seniors

Descriptif des actions potentielles

Élaborer un PLH intercommunal

- Réalisation d'une étude prospective de l'évolution démographique à l'échelle de la CCDH pour dimensionner les besoins
- Qualification de la demande et des capacités économiques des publics cibles
- Détermination de secteurs propices à un développement résidentiel plus dense / important
- Identification de secteurs sur lesquels une extension urbaine est envisageable, ceux sur lesquels de nouveaux développements ne sont pas envisageables

Mettre en conformité les PLU avec les prescriptions du PLH

- Garantie de la réalisation de programmes locatifs en forme urbaine intermédiaire et individuelle via des leviers réglementaires et fonciers (maîtrise directe ou indirecte)
- Développement d'une offre locative libre et à loyers intermédiaire (LLI) sur les futures opérations immobilières résidentielles en centre-ville de Saint Chéron et de Dourdan
- Développement d'une offre d'accession sociale à la propriété / de logements à prix maîtrisés
- Développement d'une offre locative sociale sur les futures opérations centre-bourgs / près des gares sur les principales communes desservies par le RER (Dourdan, Saint-Chéron, Roinville, Sermaise…)

Mettre en œuvre les préconisations du PLH concernant les publics spécifiques (jeunes, précaires, personnes âgées, …) :

- Recensement des capacités d'extensions et d'optimisations des structures d'accueil existantes
- En fonction des besoins et le cas échéant, création de nouvelles structures d'accueil et d'hébergement en adéquation intégrées à la vie des bourgs / villages

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes
- Département de l'Essonne (structures pour personnes âgées)

PARTENAIRES :

- Bailleurs sociaux
- Opérateurs privés
- Aménageur local
- EPFIF (veille et maîtrise foncière)
- Services aménagement et urbanisme des communes
- Département de l'Essonne
- Opérateurs de gestion
- CAF

Actions en lien

- Fiche 1.5 : Développer des produits résidentiels innovants
- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 4.2 : Intervenir pour le renouvellement urbain
- Fiche 4.3 : Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles opérations
- Fiche 5.1 : Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements
- Fiche 5.3 : Améliorer l'offre de santé et adapter les équipements et services pour les personnes âgées

Phasage

Court terme

Moyen terme

Élaborer un PLH intercommunal

Long terme

Mettre en conformité les PLU avec les prescriptions du PLH

Mettre en œuvre les préconisations du PLH concernant les publics spécifiques (jeunes, précaires, personnes âgées, …)

Fiche

4.2

Intervenir pour le renouvellement urbain

Points clés du diagnostic

Une augmentation de la part des logements vacants dans les centre-bourgs.

Des populations aux revenus les moins élevés / les plus fragiles concentrées en cœur de bourgs, et notamment à Dourdan.

Des immeubles collectifs souvent anciens et nécessitant une rénovation et une amélioration de leur performance énergétique.

Des enjeux de réhabilitation énergétique pour les maisons individuelles construites avant 1975.

Objectifs

Réduire la part des logements vacants.

Améliorer l'attractivité des centre-bourgs, qui constituent les « portes d'entrée » du territoire en transports en commun et les principaux lieux d'animation commerciale et servicielle.

Faciliter la pérennisation d'équipements / commerces grâce à une hausse d'habitants renforcée en cœur de bourgs.

Descriptif des actions potentielles

Améliorer la diffusion de l'information concernant les aides individuelles de réhabilitation énergétique :

- Communication auprès de la population, des communes, des CCAS et du CIAS : aides pour la lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement des copropriétés fragiles et en difficulté
- Élaboration d'un outil partagé et dynamique de diffusion des données auprès des partenaires

Réaliser des études préalables à l'échelle de la CCDH pour la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :

- OPAH : offre de service partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières pour la requalification de l'habitat privé ancien
- Lancement d'études de connaissance et d'opportunité qui doivent permettre d'identifier ou de préciser les principales problématiques en matière d'habitat dans les centres anciens dégradés
- Étude préalable : préconisation de solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée
- Hiérarchisation des enjeux pour une action d'amélioration du parc privé et détermination de l'opportunité de mise en œuvre d'une opération : axes majeurs, actions spécifiques nécessaires, proposition de secteurs ou thématiques prioritaires d'intervention
- Définition d'une stratégie devant servir à la programmation d'interventions (études opérationnelles plus fines, projets OPAH) et à la mobilisation de financements

Mettre en œuvre une OPAH (en fonction de l'étude) :

- Étude pré-opérationnelle, de suivi-animation, de bilan et d'évaluation d'un secteur identifié dans le cadre de l'OPAH
- Analyse de l'opportunité de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants (contribution au financement de l'OPAH et encouragement à la remise sur le marché et donc à la rénovation de biens inoccupés)
- Accompagnement à la mise en œuvre d'opérations d'acquisition-amélioration de logements pour favoriser la reconversion de l'habitat ancien dégradé

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- ALEC Ouest Essonne
- ANAH
- Caisse des dépôts et consignations
- DDT
- EPFIF

Actions en lien

- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 5.3 : Améliorer l'offre de santé et adapter les équipements et services pour les personnes âgées

Phasage

Court terme

Améliorer la diffusion de l'information concernant les aides individuelles de réhabilitation énergétique

Moyen terme

Réaliser des études préalables à l'échelle de la CCDH pour la mise en place d'une OPAH

Long terme

Mettre en œuvre une OPAH (en fonction de l'étude)

Fiche

4.3

Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de nouvelles opérations

Points clés du diagnostic

Un cadre de vie attractif et une importante notoriété résidentielle (revenus médians 3 302 €/mois ; 21% de CSP+).

Une part de logements individuels qui correspond à +/- 60 à 70% du parc immobilier des communes de la CCDH (et même 90% sur 8 des 11 communes) : 78% des logements individuels construits dans le diffus ; 22% des logements individuels construits en lotissement.

Une urbanisation limitée, une séparation marquée entre villes ou villages formant des unités distinctes.

Un modèle de développement tourné principalement vers l'habitat individuel et des terrains à bâtir en diffus peu chers.

Des lisières fragiles et parfois peu qualitatives (abords pavillonnaires, zones d'activité, …) et des transitions souvent brutes avec des extensions récentes de zones pavillonnaires (image, insertion visuelle, fonctionnalités écologiques locales).

Objectifs

Améliorer la qualité des transitions et des lisières urbaines récemment urbanisées (entrées de villages, silhouettes, lisières jardinées, typologie de bâti).

Améliorer au sein des enveloppes urbaines le cadre de vie (intégration visuelle, qualité du bâti, structure des espaces publics) et le petit patrimoine.

Pour le secteur de la vallée de l'Orge, le long de la desserte RER, privilégier une densification volontaire des espaces urbanisés envisageables sur un rayon de 1km autour de la gare. Pour les autres secteurs, associer une densification modérée et un renouvellement au sein des enveloppes urbaines actuelles.

Descriptif des actions potentielles

Étudier la consommation foncière et les extensions urbaines des dix dernières années

- Bilan de l'extension urbaine des 10 dernières années et des projets de lotissements (zone AU dans les PLU et les OAP associées)

Réaliser un cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères à intégrer aux PLU communaux :

- Outil de conseil et d'aide destiné aux particuliers et aux entreprises désirant mettre en œuvre un projet de construction neuve, de rénovation, d'extension ou de paysage : clés de lecture ainsi que des idées et des solutions afin d'établir un projet inséré dans son contexte naturel et bâti
- Synthèse de l'ensemble des dispositions à étudier préalablement au dépôt de demande d'autorisation de construire, pour améliorer la qualité urbaine et paysagère des projets, ainsi que leur bilan environnemental : implantation réfléchie sur la parcelle, traitement des limites en harmonie avec les limites existantes, harmonie des couleurs et d'aspect de certains éléments de détail, palette végétale dans le respect du contexte local
- Pas une contrainte juridique mais précision du règlement du PLU par des conseils justifiés au regard des caractéristiques du territoire

Modifier des PLU communaux pour intégrer ces recommandations :

- Identification des OAP des PLU communaux avec une dimension architecturale, paysagère, urbaine et environnementale forte
- Zones AU : nouvelles orientations pour l'insertion architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des futurs lotissements ou opérations d'ensemble

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- CAUE de l'Essonne
- ABF

Actions en lien

- Fiche 1.5 : Développer des produits résidentiels innovants
- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 2.2 : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels

Phasage

Court terme

Étudier la consommation foncière et les extensions urbaines des dix dernières années

Moyen terme

Réaliser un cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères à intégrer aux PLU communaux

Long terme

Modifier les PLU communaux pour intégrer ces recommandations

Fiche 5.1

Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements

Points clés du diagnostic

Compétences de la CCDH

Une compétence intercommunale en action sociale portée par le CIAS qui fournit de nombreux services concernant la perte d'autonomie et les populations le plus en difficulté (écrivain public, épicerie sociale).

Des structures d'accueil de la petite enfance intercommunales récentes et des modes de garde variés mais essentiellement localisés à Dourdan et Saint-Chéron. Une offre d'accueil pour la petite enfance / le périscolaire qui atteint aujourd'hui des limites de capacité sur le territoire et une offre privée d'accueil de la petite enfance très coûteuse.

Des équipements sportifs sur-occupés et vieillissants (opérations de rénovation de gymnases et de stades en cours) hormis un récent centre aqualudique Hudolia, construit par la CCDH et fortement fréquenté. Des associations sportives dynamiques et qui proposent un large choix de pratiques sportives, des équipements sportifs en libre accès et appropriés par la population.

Compétences des autres collectivités

Des équipements portés par d'autres collectivités qui contribuent à la richesse de l'offre de service au public pour l'ensemble du territoire (écoles, collèges, lycée, équipements culturels, etc.)

Objectifs

Disposer d'une vision à moyen long terme des besoins en équipements publics (petite-enfance, scolaire-périscolaire, sportifs, culturels) sur le territoire en fonction de différents critères : capacité et état des équipements, localisation, …

Garantir des solutions d'accueil de la petite enfance / scolaire / périscolaire diversifiées, abordables et de qualité à moyen-long terme

Conserver un dynamisme et une variété des pratiques sportives et culturelles sur le territoire.

Descriptif des actions potentielles

Conduire une étude des besoins et des opportunités de développement de nouvelles offres, recensement des ressources mobilisables localement (structures, associations et équipements) :

- Recensement des équipements existants par thématique d'usage et analyse de leur état physique et de leur taux d'utilisation actuels
- Identification des éventuelles réserves foncières à proximité des équipements existants (pour une extension éventuelle)
- Analyse de la dynamique des demandes actuelles par type d'équipement (croissance/stabilité/décroissance)
- Anticipation des nouvelles demandes attendues en lien avec la hausse de la part de certaines tranches d'âge

Élaborer un plan pluriannuel de gestion et d'investissement pour les équipements communautaires :

- Priorisation des besoins d'optimisation / rénovation / extension des équipements du territoire
- Planification des investissements pour les rénovations, extensions ou créations ciblées
- Mise en place d'un plan de gestion

Créer de nouveaux équipements si besoin en fonction de la dynamique démographique

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- Département de l'Essonne
- Région
- Associations locales par thématique (évaluation des besoins)

Actions en lien

- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 5.2 : Développer l'offre de services et d'équipements innovante
- Fiche 5.4 : Mutualiser l'utilisation de certains équipements avec les territoires voisins

Phasage

Court terme

Conduire une étude des besoins et des opportunités de développement de nouvelles offres, recensement des ressources mobilisables localement (structures, associations et équipements)

Moyen terme

Élaborer un plan pluriannuel de gestion et d'investissement pour les équipements communautaires

Long terme

Créer de nouveaux équipements si besoin en fonction de la dynamique démographique

Fiche

5.2

Développer une offre de services et d'équipements innovante

Points clés du diagnostic

Un territoire pourvu d'une offre riche en équipements sportifs, culturels, scolaires mais des équipements qui proposent une offre et des services de logique traditionnelle.

Des évolutions dans les modes de vie et les aspirations des habitants : numérique, recherche de polyvalence de l'offre et des usages proposés, adaptation aux « temps » (développement du temps libre).

Une forte proportion de personnes âgées et une tendance au vieillissement de la population.

Objectifs

Accompagner l'évolution des modes de vie et de pratiques dans les équipements publics pour garantir une mission de service public à ses habitants, à tous les âges

Assurer une complémentarité des échelles et des usages différenciés de l'équipement de proximité à l'équipement structurant.

Descriptif des actions potentielles

S'inscrire dans le cadre de l'étude sur les besoins en équipements (5.1) et intégrer l'évolution des modes de vie : réinterrogation des logiques traditionnelles d'utilisation des équipements sous l'angle de la polyvalence, de la mutualisation et de la souplesse

- Des bâtiments : un bâtiment plusieurs usages (culture/sport/administratif/social/scolaire) qui correspondent à différents types de publics, déspécialisation relative des bâtiments (lieux de réunions pour les associations, permanences, ateliers pour « faire », …), désacralisation de l'équipement qui accueille des services annexes (détente, restauration, …)
- Des fonctions : expérimentation de nouvelles activités et pratiques, intégration des supports numériques, intégration de services comme un système de location (instruments de musiques ou d'œuvres d'art par exemple dans les équipements culturels), développement de pratiques familiales et intergénérationnelles, ouverture des équipements aux pratiques libres (notamment sportives)
- Des horaires : adaptation des amplitudes horaires, itinérance, mise en réseau

Adapter les politiques sociales de la CCDH aux nouveaux usages sociaux : accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives : écrivain public, démarche numérique, horaire d'ouverture des services, …

Expérimenter des pratiques nouvelles dans plusieurs équipements : hybridation de programmes, développement de services, animation hors les murs :

- Aménagement des espaces publics comme support de pratiques innovantes et collectives
- Accompagnement des initiatives pour faire de l'équipement et son parvis un lieu de convivialité et de vie : animation, évènementiel, …
- Action de partages des savoirs/des ressources sur le territoire : recueil des savoirs et des compétences des habitants, boîtes à livre, …

Généraliser les pratiques nouvelles qui ont fonctionné dans l'ensemble des équipements

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- Département
- Région
- Associations locales

Actions en lien

- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 2.3 : Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts
- Fiche 2.4 : Développer des offres complémentaires de mobilité
- Fiche 5.1 : Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements
- Fiche 5.4 : Mutualiser l'utilisation de certains équipements avec les territoires voisins
- Fiche 6.4 : Développer les activités de plein-air au sein des espaces naturels

Phasage

Court terme

S'inscrire dans le cadre de l'étude sur les besoins en équipements (5.1) et intégrer l'évolution des modes de vie

Moyen terme

Adapter les politiques sociales de la CCDH aux nouveaux usages sociaux

Expérimenter des pratiques nouvelles dans plusieurs équipements : hybridation de programmes, développement de services, animation hors les murs

Long terme

Généraliser les pratiques nouvelles qui ont fonctionné dans l'ensemble des équipements

Fiche

5.3

Améliorer l'offre de santé et adapter les équipements et services pour les personnes âgées

Points clés du diagnostic

Bon niveau de santé (indicateur d'espérance de vie) des habitants de la CCDH avec quelques inégalités entre les communes.

De nombreux spécialistes de santé au Centre Hospitalier Sud-Essonne de Dourdan.

Une concentration des praticiens médicaux et paramédicaux sur Dourdan et Saint-Chéron : ouverture en 2017 d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Dourdan et d'une maison médicale à Saint-Chéron.

Un territoire concerné par une problématique de remplacements difficiles des praticiens médicaux (généralistes notamment) partant à la retraite.

Une forte proportion de personnes âgées et une tendance au vieillissement de la population.

Un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui a pour buts d'aider et de soutenir les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie, même passagère : aide à domicile, portage de repas à domicile, transports et accompagnement, soins infirmiers à domicile, aide sociale légale, téléassistance, écrivain public, épicerie sociale.

Objectifs

Éviter la désertification médicale.

Mailler une offre médicale de proximité pour pérenniser l'attractivité du territoire.

Pérenniser les actions du CIAS dans un contexte d'accroissement des besoins liés au vieillissement de la population.

Descriptif des actions potentielles

Pérenniser les actions du CIAS en faveur des personnes âgées :

- Soutien de services proposés aux personnes âgées : aide à domicile, portage de repas, hygiène-beauté, administratif, paramédical, transports, téléassistance
- Adaptation de l'offre de services aux besoins croissants

Engager une réflexion avec l'ARS et les professionnels de santé pour favoriser l'accueil et le maintien des praticiens médicaux et paramédicaux sur le territoire :

- Réalisation d'une étude sur la répartition de l'offre de soins et opportunités pour l'amélioration de l'accès aux soins avec l'ARS : besoins de soins en fonction de l'âge des habitants, temps d'accès par la route vers le médecin généraliste, volume d'activité des médecins, âge des médecins pour tenir compte des départs prévisibles à la retraite
- Actions sur le développement d'infrastructures de soin : partage d'expériences et mutualisation des charges
- Aides spécifiques pour la formation des médecins : nouveaux outils pour les démarches administratives
- Mise en place de mesures d'accompagnement pour l'installation de jeunes médecins : démarches administratives auprès de l'ARS

Accompagner la structuration d'un réseau de professionnels de santé pour faciliter leur coordination :

- Appui pour le développement d'un réseau de professions libérales de santé sur le territoire
- Pérennisation et développement de la Maison de santé de proximité de Dourdan

Envisager la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à proximité de Saint-Chéron si les besoins sont avérés et le réseau de professionnels implantés

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- ARS
- CPAM
- Département de l'Essonne
- Professionnels de santé

Actions en lien

- Fiche 4.1 : Planifier un développement résidentiel équilibré
- Fiche 4.2 : Adapter une offre de services et d'équipements innovante

Phasage

Court terme

Pérenniser les actions du CIAS en faveur des personnes âgées

Engager une réflexion avec l'ARS et les professionnels de santé pour favoriser l'accueil et le maintien des praticiens médicaux et paramédicaux sur le territoire

Moyen terme

Accompagner la structuration d'un réseau de professionnels de santé pour faciliter leur coordination

Long terme

Envisager la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à proximité de Saint Chéron si les besoins sont avérés et le réseau de professionnels implantés

Fiche

5.4

Mutualiser l'utilisation de certains équipements avec les territoires voisins

Points clés du diagnostic

Une offre d'accueil pour la petite enfance / le périscolaire qui atteint aujourd'hui des limites de capacité sur le territoire.

Des équipements sportifs sur-occupés et vieillissants avec des opérations de rénovation de gymnases et de stades en cours.

Des problématiques de capacités d'accueil des équipements et de difficultés de financement pour les investissements en matière d'équipements publics partagées par les EPCI voisins.

Des pratiques tournées vers les territoires voisins pour les communes en limite de territoire et celles dont l'accessibilité est forte en transports en commun.

Objectifs

Identifier les équipements existants pour lesquels une utilisation pourrait être mutualisée avec d'autres territoires : équipements spécifiques et structurants.

Mutualiser les nouveaux investissements en matière d'équipements publics, essentiellement sportifs, culturels et de petite enfance pour en limiter les coûts supportés par chaque EPCI.

Descriptif des actions potentielles

Identifier des pistes de collaboration / partenariats à travers des groupes de travail :

- Rencontre avec les territoires limitrophes pour évoquer le sujet (Notamment CA Etampois Sud Essonne, CC Entre Juine et Renarde, CC Pays de Limours) et partager les manques et besoins en équipements spécifiques et structurants
- Recensement des équipements qui disposent d'une réserve de capacité d'utilisation (plages horaires ou dimension) sur le territoire et les territoires voisins
- Recensement des équipements spécifiques, structurants voire complémentaires entre les territoires
- Identification des pratiques des équipements des habitants et des associations de chacun des EPCI

Mettre en place des usages mutualisés sur certains équipements :

- Organisation de groupes de travail réguliers par thématique : entre élus, entre services des EPCI
- Validation des axes de mutualisation : accroitre la complémentarité de l'offre en équipements structurants ou spécifiques, partenariats et événements, tarifs préférentiels, mise à disposition pour les associations, …
- Promotion des besoins de financements auprès du département pour les investissements des équipements à l'échelle du Sud Essonne

Créer un ou plusieurs équipements en fonction des besoins mutualisés avec les EPCI voisins :

- Logique de complémentarité avec l'offre en équipements existante dans les territoires du Sud Essonne

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH

PARTENAIRES :

- Communes
- CA Etampois Sud Essonne
- CC Juine et Renarde
- CC Pays de Limours
- Département
- Région
- Associations locales par thématique (évaluation des besoins)

Actions en lien

- Fiche 5.1 : Anticiper les besoins et établir une stratégie d'évolution en matière d'équipements
- Fiche 5.2 : Développer une offre de services et d'équipements innovante

Phasage

Court terme

Identifier des pistes de collaboration / partenariats à travers des groupes de travail

Moyen terme

Mettre en place des usages mutualisés sur certains équipements

Long terme

Créer un ou plusieurs équipements en fonction des besoins mutualisés avec les EPCI voisins

Fiche

6.1

Préserver et gérer les milieux naturels

Points clés du diagnostic

Une véritable richesse du territoire en termes de milieux naturels avec une forte part d'espaces protégés et gérés par l'Office Nationale des Forêts (ONF) : 35% du territoire composée de boisements et forêts, 5200 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont environ 500 ha en droit de préemption (départementale ou déléguée à la commune) et 105 ha en Périmètres Départementaux d'Intervention Foncière pour le secteur du marais de la Haute vallée de l'Orge et des caves de Sermaise, 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 et 7 de type 1.

Des composantes écologiques majeures : boisements et corridors boisés, vallées et milieux humides, espaces ouverts et agricoles.

Une forte pression foncière qui nécessite la mise en place de mesures de préservation et de protection des espaces naturels.

Objectifs

Préserver le caractère rural de la CCDH.

Préserver et développer la biodiversité.

Descriptif des actions potentielles

Valoriser par de la communication et des actions pédagogiques le potentiel du territoire en ENS et richesses naturelles : mise en cohérence des actions sur le tourisme avec une valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles riches

Inscrire dans les PLU des continuités écologiques entre les ENS et mettre en place des zones tampon entre zone agricole et urbaine :

- Création de continuités écologiques entre les ENS pour favoriser les fonctionnalités : zonage PLU
- Mise en place de zones tampon entre les ENS et les zones agricoles ou urbaines : zonage PLU de transition avec gestion adaptée
- Valorisation des mesures compensatoires du territoire (en cas de projet d'urbanisation) par des actions cohérentes du territoire

Mettre en place avec l'ONF une «gouvernance des forêts» permettant d'instaurer des actions coordonnées de préservation :

- Mise en cohérence des actions du plan de gestion ENS avec le département de l'Essonne (plan de gestion renouvelé en 2021) : préservation et valorisation des milieux humides ; renforcement de la place et les actions sur les milieux boisés (gestion et valorisation des lisières et cœurs forestiers) dans le cadre d'un plan de gestion forestier et création d'îlots de sénescence
- Échange de bonnes pratiques sur les actions menées par le PNR Haute Vallée de Chevreuse concernant la préservation et la valorisation des milieux forestiers avec celles du territoire de la CCDH

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH (pour la coordination des acteurs)

PARTENAIRES :

- Communes
- Département de l'Essonne (au titre des ENS)
- Gestionnaire des forêts domaniales (ONF)
- Communes pour les forêts communales
- PNR Haute Vallée de Chevreuse
- DDT Environnement

Actions en lien

- Fiche 1.4 : Poursuivre et diversifier la stratégie touristique
- Fiche 2.2 : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 4.3 : Encadrer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des nouvelles opérations
- Fiche 6.2 : Restaurer la qualité des vallées et des milieux humides
- Fiche 6.4 : Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels

Phasage

Court terme

Valoriser par de la communication et des actions pédagogiques le potentiel du territoire en ENS et richesses naturelles

Moyen terme

Inscrire dans les PLU des continuités écologiques entre les ENS et mettre en place des zones tampon entre zone agricole et urbaine

Mettre en place avec l'ONF une « gouvernance des forêts » permettant d'instaurer des actions coordonnées de préservation

Long terme

Fiche

6.2

Restaurer la qualité des vallées et des milieux humides

Points clés du diagnostic

Une véritable richesse de la CCDH en termes de milieux aquatiques et humides avec les vallées de la Rémarde, de l'Orge et de la Renarde : milieux alluviaux composés de prairies, boisements, zones humides qui présentent un grand intérêt pour la biodiversité du territoire.

Des vallées inscrites dans les continuités écologiques majeures du territoire qui doivent être préservées et renforcées.

Des vallées aux versants doux et complexes mais une présence de l'eau peu lisible, une urbanisation ancienne de fond de vallée parfois peu valorisante.

Objectifs

Préserver et valoriser les milieux humides.

Mettre en valeur la présence de l'eau.

Descriptif des actions potentielles

Renforcer le partenariat avec le syndicat de rivières pour mettre en place des actions de préservation des espaces naturels :

- Renforcement de la dynamique de gestion des boisements alluviaux : gouvernance entre l'ONF et le syndicat de rivières
- Mise en place d'une gouvernance cohérente du bassin versant de la vallée, entre l'ensemble des communes de la CCDH : compétence GEMAPI au syndicat de rivières et au département en lien avec les ENS
- Entretien des espaces ouverts de fond de vallée : aides à la reprise agricole, acquisitions de parcelles,…
- Préservation de la qualité de l'eau : actions sur la gestion des espaces verts des collectivités (zéro herbicides, gestion différenciée, …), traitement dans la gestion des eaux pluviales (fuite des réseaux d'assainissements, rejets polluants, …)
- Actions sur les milieux agricoles : accompagnement aux changements vers une agriculture moins consommatrice de pesticides et d'engrais chimiques

Mener des actions de sensibilisation et de prévention des inondations en lien avec le syndicat de rivières :

- Développement d'une culture du risque inondation : pédagogie auprès des habitants et des élus (mise en place de marqueurs dans l'espace public permettant d'identifier la zone inondable, exploitation et mise en perspective des obligations, …), programmation événementielle récurrente autour de la question du lit majeur de rivière, de la culture du risque et de l'eau, information auprès des acquéreurs de bien du risque inondation, déjà existante mais peu mise en avant
- Prise en compte du risque inondation : limitation des ruissellements issus de l'urbanisation (règlement pluvial), création de surfaces d'expansion des crues (parc urbain)
- Intégration des contraintes de la gestion de crise dans la programmation des équipements publics (refuge permettant un niveau d'hébergement et de stockage, …)
- Disponibilité et entretien du matériel spécifique à la gestion de crise (murettes, passerelles, hébergement, etc.), exercices d'évacuation ou de protection

Intégrer les vallées dans un projet global d'aménagement :

- Réalisation d'une étude de paysage et de programmation sur les vallées : projet « Vallées » dans le cadre d'un plan guide pour leur mise en valeur et une cohérence d'ensemble (documents d'urbanisme notamment)
- Renforcement des continuités écologiques : effacement des seuils, plantations des coupures de continuités, zonage de protection EBC, …
- Mise en valeur de la place de la rivière dans les espaces urbains notamment à Saint Chéron et Dourdan : aménagements adaptés de nature en ville et de continuités de cheminements sur les berges
- Favorisation des circulations douces dans la vallée (plan vélo du département, ENS, …) tout en assurant le respect de la biodiversité et des milieux naturels

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Prise en charge par le syndicat de rivières au titre de la GEMAPI

PARTENAIRES :

- Communes
- Syndicat de rivières
- Département de l'Essonne
- Agence de l'eau

Actions en lien

- Fiche 2.2 : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels

Phasage

Court terme

Renforcer le partenariat avec le syndicat de rivières pour mettre en place des actions de préservation des espaces naturels

Mener des actions de sensibilisation et de prévention des inondations

Moyen terme

Intégrer les vallées dans un projet global d'aménagement

Long terme

Fiche

6.3

Valoriser la filière biomasse en tant que ressource énergétique locale du territoire

Points clés du diagnostic

Des forêts et des boisements qui représentent 35 % du territoire de la CCDH.

Un usage du bois comme énergie déjà bien investi par les habitants de la communauté de communes : 5% des consommations énergétiques finales de l'ensemble de la CCDH et 10% des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

Une filière biomasse qui pourrait couvrir 10 % des besoins en énergie de la région Île-de-France.

50% du territoire de la CCDH en surface agricole, ce qui peut favoriser les ressources du territoire pour la biomasse :

- Ressource locale (coupe de bois) pour l'utilisation de bois-énergie
- Résidus de cultures pour la méthanisation

Objectifs

Développer une filière locale, productrice d'énergies renouvelables, permettant une indépendance territoriale.

Pérenniser le paysage du territoire (boisements et milieux agricoles) par une valorisation économique.

S'inscrire dans la démarche du PCAET du territoire dans l'objectif d'augmenter la production d'énergies renouvelables (23% de la consommation finale brute en 2020 et 32% en 2030).

Descriptif des actions potentielles

Dans le cadre de la gouvernance des forêts et de la gouvernance agricole, accompagner la structuration des activités de valorisation de la biomasse :

- Mise en place d'un partenariat avec l'ONF et les propriétaires de forêts privés sur la gestion du patrimoine forestier et leur valorisation en bois-énergie
- Communication auprès des exploitants agricoles sur l'intérêt économique de la filière biomasse
- Encouragement du développement de la filière biomasse : accompagnement pour la mise en place de haies ou boisements, pour l'implantation d'une unité de méthanisation, …
- Structuration de la filière : développement de formations adaptées, accompagnement et aide à l'implantation d'entreprises du domaine

Valoriser l'utilisation de la biomasse auprès des ménages et acteurs économiques comme énergie locale :

- Animation et communication pour favoriser l'usage de la biomasse comme ressource d'énergie locale
- Développement d'équipements utilisant la biomasse comme source d'énergie (réseau de chaleur, chaudière collective, chaudière bois pour les équipements publics…)
- Inscription dans le règlement des PLU d'une autorisation d'usage de la biomasse

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Communes

PARTENAIRES :

- ONF
- Département
- ADEME
- Agriculteurs
- Propriétaires de forêts privées
- Entreprises de la filière

Actions en lien

- Fiche 2.2 : Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels

Phasage

Court terme

Moyen terme

Dans le cadre de la gouvernance des forêts et de la gouvernance agricole, accompagner la structuration des activités de valorisation de la biomasse

Valoriser l'utilisation de la biomasse auprès des ménages et acteurs économiques comme énergie locale

Long terme

Fiche

6.4

Développer les activités de plein air au sein des espaces naturels

Points clés du diagnostic

De nombreuses pratiques de sports et de loisirs de plein air sur le territoire et plus particulièrement dans les vallées et dans les espaces boisés (courses d'orientation, VTT, vélo, …).

De nombreux chemins de randonnée ont un itinéraire sur l'intercommunalité : le GR1 (Grande Randonnée), le GR11, le GR111, le GRP Hurepoix (Grande Randonnée de Pays) ainsi que des PR (promenades et randonnées) qui sont des sentiers balisés en boucle ou linéaires.

Un territoire qui accueille 5 centres équestres, 10 écuries de propriétaires et un club de polo.

Hormis les écoles d'apprentissage de l'équitation, 11 écuries de propriétaire présentes sur la CCDH pratiquent l'élevage mais aussi l'équitation : en majorité concentrées en lisière de la forêt de Dourdan (5 à Dourdan, 2 à Corbreuse) et de nombreux concours hippiques organisés.

Un territoire qui a engagé une mise en valeur et une découverte des chemins de randonnée depuis 2015.

Objectifs

Assurer un développement et une maîtrise des pratiques de sports de nature au sein des espaces naturels en adéquation avec la préservation des milieux et des espèces.

Rendre plus attractif le territoire en matière de tourisme équestre (accueil et hébergement) et créer des liens entre acteurs du territoire pour favoriser une alimentation locale et une valorisation du fumier.

Développer la gamme de l'offre des services autour du cheval.

Descriptif des actions potentielles

Lancer un plan de communication sur l'offre de sports et de loisirs de nature et créer une signalétique spécifique (avec prise en compte de la biodiversité notamment) :

- Communication sur l'offre de sports et de loisirs de nature existante : carte des pratiques de sports de nature
- Création d'une signalétique spécifique pour les chemins et les services avec une prise en compte et valorisation de la biodiversité

Favoriser le développement d'espaces de loisirs en dehors des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : encouragement de la pratique sportive libre dans les espaces naturels, aménagements de parcours sportifs en dehors des ENS pour limiter la forte fréquentation des espaces naturels

Lancer une étude complète sur les activités équestres du territoire (hébergements et services utilisés, types d'échanges à mettre en place entre les acteurs de la filière équestre, etc.) :

- Identification des hébergements et services pouvant être utilisés notamment par les cavaliers et les chevaux (carte des chemins équestres et des services associés : hébergements, alimentation)
- Diagnostic agricole pour identifier les types d'échanges à mettre en place entre les acteurs de la filière équestre (centres équestres, écuries) et les agriculteurs : enlèvement du fumier, fournitures d'aliments (foin, paille, céréales)

Gouvernance et partenariats

PILOTAGE :

- CCDH
- Office du tourisme

PARTENAIRES :

- Communes
- Chambre d'Agriculture
- Collectivités locales
- Office de tourisme
- Conseil départemental du tourisme
- Gites de France
- Bienvenue à la Ferme

Actions en lien

- Fiche 1.4. : Poursuivre et diversifier la stratégie touristique
- Fiche 2.1 : Réinvestir les centralités
- Fiche 5.2 : Développer une offre de services et d'équipements innovante
- Fiche 6.1 : Préserver et gérer les milieux naturels

Phasage

Court terme

Lancer un plan de communication sur l'offre de sports et de loisirs de nature et créer une signalétique spécifique (avec prise en compte de la biodiversité notamment)

Moyen terme

Favoriser le développement d'espaces de loisirs en dehors des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Lancer une étude complète sur les activités équestres du territoire : hébergements et services utilisés, types d'échanges à mettre en place entre les acteurs de la filière équestre, etc

Long terme

DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception en préfecture
091-249100595-20190418-DEL-2019-028-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2019

2019/
Del N° 2019/028

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

DELIBERATION

N° 2019/028

OBJET : ***Adoption du Projet de territoire***

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois d'AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Yannick HAMOIGNON,

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART, Arnaud GANDOIS

CORBREUSE : José CORREIA, Madeleine MAZIERE, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Catherine AUBERT, Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN, Gérard DIAZ, Jean-Jacques DULONG, Thomas KIEFFER, Alessandro BERTONE, Marie-Ange ROUSSEL

LA FORÊT LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Françoise MITHOUARD

LES GRANGES LE ROI : Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER

ROINVILLE S/S DOURDAN : Yannick HAMOIGNON, Dominique PERRIER,

SAINT-CHÉRON : Brigitte ACEITUNO, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Marie GELÉ, Jocelyne GUIDEZ, André LEVER, Dominique TACHAT

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Gilbert LACLIE

SERMAISE : Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE, Dominique POUILLIER

- Ordre du jour et documents de travail transmis le 12 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 40

Farid GHENNAM excusé, a donné pouvoir à Gérard DIAZ
Sylvine HENDELUS excusée a donné pouvoir à Olivier BOUTON,
Christophe NICOLAU excusé, a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL
Brigitte ZINS excusée, a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET
Denis SALAUN excusé, a donné pouvoir à Philippe DJOURACHKOVITCH
Christiane EDELIN excusée, a donné pouvoir à Jeannick MOUNOURY
Bernard CAMBIER excusé, a donné pouvoir à Dominique TACHAT
Geneviève COLOT excusée, a donné pouvoir à Gilbert LACLIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PERRIER

Accusé de réception en préfecture
091-249100595-20190418-DEL-2019-028-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le « diagnostic à enjeux » restitué aux élus communautaire lors du conseil communautaire du 27 septembre 2017 ;

VU le document de Projet de territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et son plan d'actions ci-annexés ;

Considérant qu'un projet de territoire est un document non réglementaire, dont sa démarche de construction est exclusivement volontaire et à l'initiative des élus et que celle-ci a été initiée en 2017 pour la CCDH ;

Considérant que le projet de territoire a vocation à organiser l'action publique communautaire et à partager une stratégie pour l'avenir et, qu'en cela, constitue un document cadre pour la CCDH ;

VU l'avis du bureau communautaire du 9 avril 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ADOPTE** le projet de territoire de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix tel que proposé dans le document présenté en annexe de la délibération ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

P.E.C.
Le Président,

Yannick HAMOIGNON

Le Président,
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
Transmis au représentant de l'Etat et
publié le

Breux-Jouy

Corbreuse

Dourdan

La Forêt-Le-Roi

Les Granges-le-Roi

Roinville

Saint-Chéron

Saint-Cyr-sous-Doudan

Sermaise

Richarville

Le Val-Saint-Germain

Société Publique Locale
des Territoires de l'Essonne

Experts mobilisés

ville ouverte

iter

ADEQUATION

OBJECTIF VILLE

MDTS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOBERCO ENVIRONNEMENT

Avec la participation financière dans le cadre du contrat de ruralité
signé le 21 mars 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

17 rue Pierre Ceccaldi
91410 DOURDAN
Tél. 01 60 81 12 20
contact@ccdourdannais.com